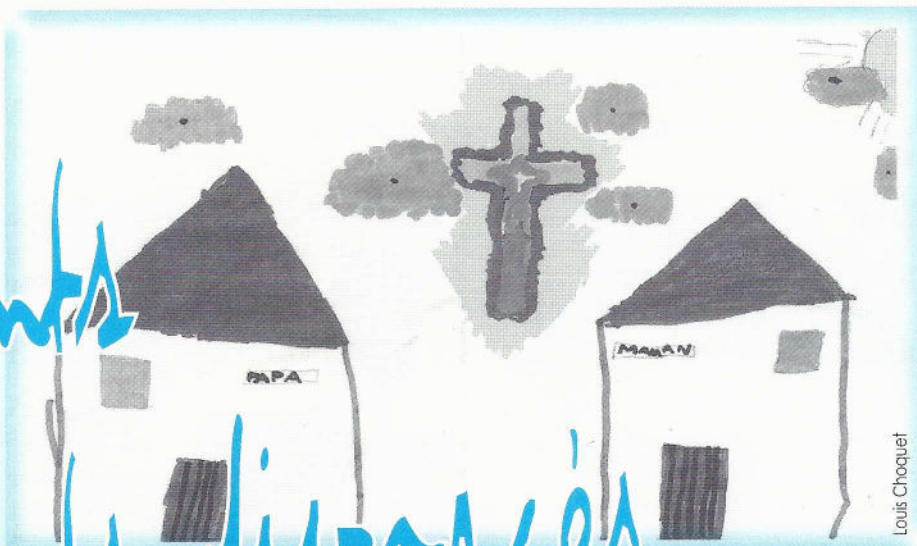


CHRÉTIENS DIVORCÉS

Chemins d'Espérance

Les enfants de parents divorcés



EDITORIAL

C'est la première partie de notre assemblée générale de "Chrétiens Divorcés - Chemins d'Espérance" qui a servi de point de départ à la rédaction de ce numéro. Vous y trouverez donc l'intervention de Jean-Marie Petitclerc, prêtre salésien et éducateur, relative aux répercussions de la séparation des parents sur les enfants et, à partir de là, aux conduites à tenir pour leur éviter un traumatisme durable. Cette intervention ayant été suivie de réflexions de groupe selon six thématiques différentes, vous en lirez les comptes-rendus plus ou moins synthétisés.

Comme à l'habitude, nous avons cherché des témoignages de personnes dont les parents avaient divorcé. Et ce sont des adultes qui ont répondu. Est-ce la raison pour laquelle plusieurs d'entre eux ne montrent pas qu'ils aient vécu la situation de façon traumatisante, contrairement à ce que souligne une enquête de l'Union des Familles en Europe de février 2011 ? Le temps aurait-il gommé la souffrance d'hier ? Ou la résilience des enfants, chère à Boris Cyrulnik, leur a-t-elle permis de trouver malgré tout les chemins de leur construction ? Ou ceux-là qui ont accepté d'écrire ont-ils eu des parents qui leur ont évité notamment d'être entraînés dans des conflits de loyauté ?

Mais d'autres soulignent combien toute leur existence a été marquée par cette rupture. Comment, en effet, oublier que la maturation psychoaffective des enfants risque presque toujours d'être altérée par les conflits dont ils sont témoins et qui ne peuvent qu'alimenter un sentiment d'insécurité ? Aussi, l'ensemble de cette réflexion sera utile non seulement aux parents déjà séparés ou en voie de l'être, mais en fait à tous parents.

Bruno Laurent.

SOMMAIRE

CONFÉRENCE

de Jean-Marie Petitclerc 2

CARREFOURS

- La communication	6
- Le respect des enfants	7
- Les conséquences sur l'enfant	7
- Le rôle de l'entourage	8
- Le remariage	9
- L'éducation religieuse	9

DOSSIER

- Les enfants de parents divorcés	
- Amour conjugal fort	4
- Père intérimaire	10
- Le divorce seul coupable ?	11
- Qui est le méchant ?	12
- Une situation banale	13
- Un mal être permanent	13
- Mes parents n'ont pas divorcés	14
- Tu quitteras ton père et ta mère	15
- Deux soeurs, deux vécus	16

Suite page 5



DOSSIER : Enfants de parents divorcés

Amour conjugal fort, amour filial sain

Quand le lien conjugal est déficient, il arrive que l'époux ou l'épouse soupçonne l'autre d'avoir une relation inappropriée avec l'enfant.

Témoignage de Niloufar, dont les parents sont divorcés.

Rassurez-vous, un enfant de divorcés peut réussir sa vie. Il n'est pas voué à l'échec, ni dans ses études, ni dans sa vie professionnelle, ni même dans sa vie sentimentale. S'agissant de ce dernier point, les enfants de divorcés ont peut-être même une longueur d'avance sur leurs contemporains pour comprendre la vocation du couple. Je voudrais donner mon témoignage, en insistant sur un point : la relation conjugale et la relation filiale.

DES PARENTS EN "COLOCATION"

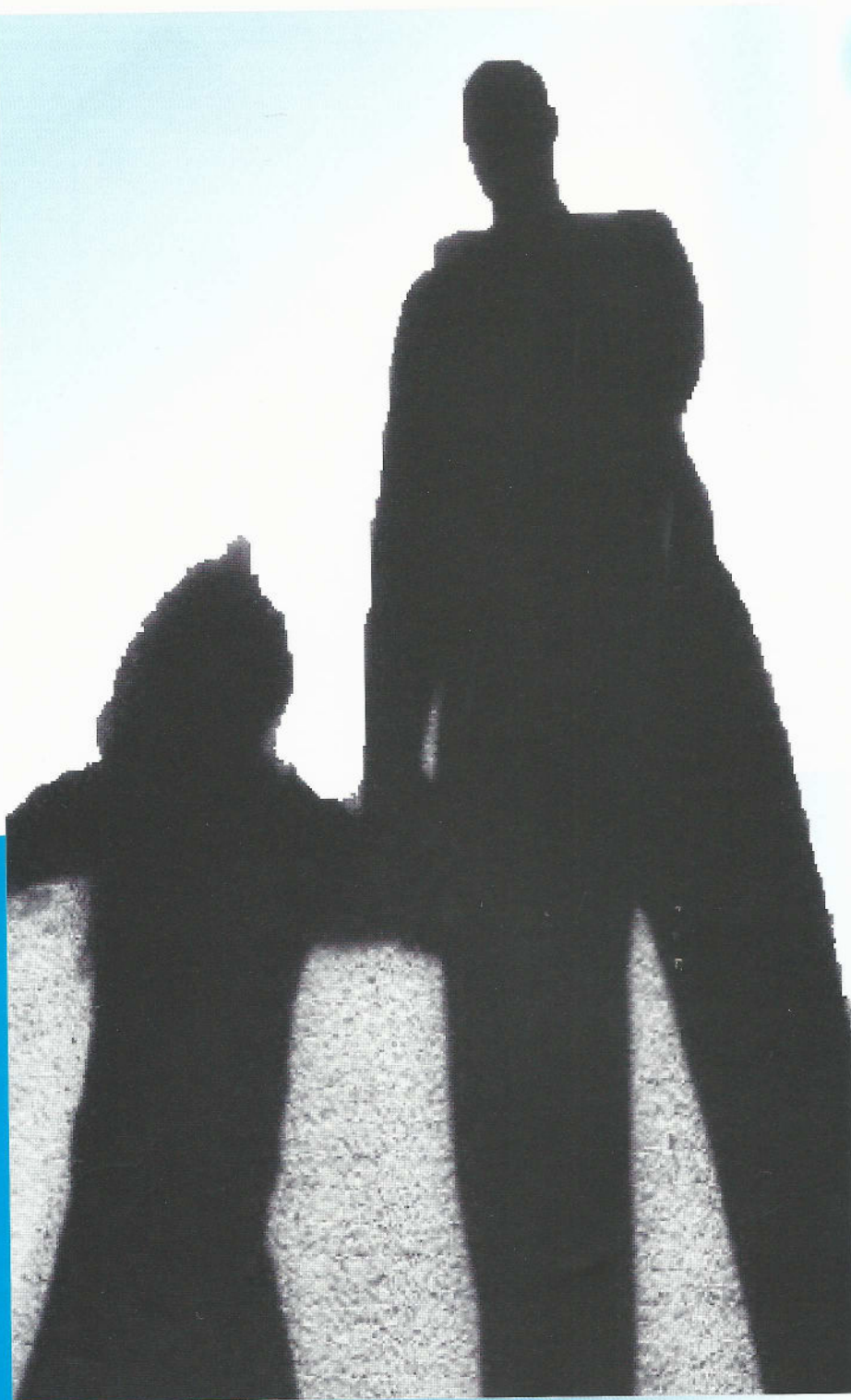
Je suis l'aînée d'une fratrie de cinq, deux filles puis trois garçons. Nos parents se sont mariés en 1973. Dès la première année de mariage, ils ont connu des difficultés. Mon père a eu l'impression que son épouse s'était mariée, non pas avec lui, mais "avec le Bon Dieu". Ma mère était désespérée car, à ses yeux, son époux avait "perdu la foi".

Mes parents ont divorcé en 1992 mais, dans les faits, ils étaient séparés depuis longtemps. Je suis née en 1975, je ne les ai jamais vu se tenir la main et encore moins s'embrasser. Je les ai connus en "colocation" jusqu'au milieu des années 1980.

L'ENFANT : POURQUOI ? POUR QUI ?

Le danger qui guette les époux "colocataires", c'est de n'avoir d'yeux que pour l'enfant, de transformer la relation filiale en relation conjugale ou de soupçonner l'autre d'avoir une relation mal ajustée avec l'enfant. Normalement, le couple préexiste à l'enfant (je connais des couples qui ne peuvent pas accueillir d'enfant et qui sont très solides). L'enfant ne "fait" pas le couple. L'enfant est une manifestation de la relation d'amour entre un homme et une femme, de la rencontre de deux corps et de deux âmes.

Quand la relation conjugale est fragile, il arrive que l'enfant soit conçu pour "cimenter" le couple ou pour pallier un déficit affectif de l'un ou l'autre des conjoints, donc par désir



Ma mère a eu l'impression que je n'étais pas à ma place

ENFANTS DE PARENTS DIVORCES

personnel, "pour soi". Le conjoint n'est alors qu'un géniteur et l'enfant qu'un "bien". Il va l'élever comme il l'entend et reporter sur lui toute l'affection qu'il n'a pas en couple. Et le jour où le jeune quittera le nid, ce sera le drame.

DÉMISSIONNAIRE OU DÉMISSIONNÉ ?

Que s'est-il vraiment passé chez nous ? Dieu seul connaît les sentiments intimes de nos parents. Cela dit, **je peux assurer que mes yeux d'enfant n'ont pas rencontré l'épouse**. Ma mère se dévouait corps et âme aux tâches ménagères mais le soir, quand mon père rentrait tard du travail, il dînait seul. **Quant à l'époux, je ne l'ai pas vu non plus.**

J'ai su plus tard qu'il lui arrivait de dîner à quinze kilomètres de la maison. J'ajoute que l'éducation des enfants a été assurée presque exclusivement par notre mère.

Père démissionnaire ou père démissionné ? A cette question, il répond : "Ecarté de mon rôle, je m'en suis éloigné, sans lutter, avec un découragement subi puis consenti".

CONFUSIONS

La déficience du lien conjugal a eu des conséquences graves sur notre vie familiale. Dans le couple, le doute s'est installé sur la nature de la relation vis-à-vis des enfants : amour filial ou amour conjugal ?

Un exemple sera plus éclairant que des concepts. Un jour, des invités arrivent à la maison. Ils souhaitent donner un coup de main pour mettre la table et demandent où se trouvent les couverts. Mon père me fait signe de leur montrer les affaires. Ma mère trouve insupportable qu'il s'adresse à moi plutôt qu'à elle : "C'est à moi de dire aux invités où sont les couverts". J'avais huit ans. Ma mère a eu l'impression que je n'étais pas à ma place et/ou qu'elle-même n'avait pas sa place d'épouse. Il va sans dire que dans ma tête de petite fille, je ne me posais pas ce type de problème. Pour

moi, il y avait les enfants d'un côté et les parents de l'autre qui, d'ailleurs, étaient "très vieux".

DE GRAVES ACCUSATIONS

Les événements ont pris une tournure beaucoup plus dramatique quelques années plus tard. J'étais une adolescente difficile et ma mère essayait de trouver la source de mes maux. Elle a alors accusé mon père d'avoir entretenu une relation incestueuse avec moi. A nouveau, elle avait l'impression que sa fille n'était pas à la bonne place. A cela s'ajoutait – je l'ai compris plus tard – une peur farouche de l'homme comme être sexué.

L'affaire a été jugée au tribunal et, fort heureusement, le juge a bien compris la psychologie des acteurs. Mais le mal était fait. Toute notre région a parlé de l'affaire. La vie de mon père a été détruite dans le pays-même où il est né. L'Eglise est restée tristement silencieuse.

L'AMOUR ET SES DÉCLINAISONS

Mon père s'est remarié en 2000, avec une femme médecin avec qui il vivait depuis plus de dix ans. Ils forment un couple heureux. L'amour filial peut donc s'exprimer avec force et sans ambiguïté. Ma mère a, quant à elle, choisi le célibat : elle affirme vouloir vivre le sacrement du mariage jusqu'au bout. Dans son cas précis, ce choix n'est pas vécu sans difficulté. Quand nous venons la voir, elle déborde d'affection et le départ se fait toujours dans la douleur.

Que retenir de cette histoire ? A mes yeux, s'il y a un seul Amour, qui est l'autre nom de Dieu, il y a plusieurs déclinaisons de cet amour : l'amour conjugal, l'amour filial, l'amour entre frères et sœurs, l'amour entre la personne consacrée et les personnes vers qui il (elle) est envoyé(e), l'amour entre amis, etc. Ces amours peuvent s'exprimer simultanément avec beaucoup de force. Un père ou une mère peuvent à la fois beaucoup s'aimer

et beaucoup aimer leurs enfants, sans que ces deux amours soient "concurrents", car ils ne sont pas de même nature.

L'ENFANT, DÉSIRÉ PAR DIEU

Je suis convaincue que **l'enfant de divorcé dispose en lui de ressources qui lui permettent de faire face à la déficience du lien conjugal**. Ces ressources sont d'ordre psychologique mais aussi d'ordre spirituel. Même si l'enfant ne s'inscrit pas dans un projet d'amour entre un homme et une femme, il est aimé de Dieu. Mieux, le prophète Jérémie dit : *"Avant de te former dans le sein de ta mère, je te connaissais. Et avant que tu sortisses de ses flancs, je t'ai consacré ; je t'ai établi prophète des nations"*. D'après Jérémie, notre vie est donc souhaitée par Dieu ; nous nous inscrivons tous, peu importe nos convictions spirituelles, dans son projet d'amour pour l'humanité. ■

Niloufar

SOMMAIRE

Suite de la page 1

UN GROUPE SE PRÉSENTE

- Besançon	17
- Rennes	17
- A l'image de la Visitation	18

LA VIE DES GROUPES

SESSIONS

LE COIN DES LIVRES

COURRIER DES LECTEURS

Jean-Marie Petitclerc : le divorce et les enfants

*La séparation des parents est une vraie souffrance pour les enfants.
Quelques pièges à éviter et conseils pour les accompagner.*

Prêtre salésien, Jean-Marie Petitclerc fait partie de la famille religieuse fondée par Don Bosco, dont la vocation est d'être présente auprès des jeunes, notamment les plus pauvres. Lançant la journée, il nous partage son expérience d'éducateur de rue qu'il exerce auprès d'adolescents de treize à dix-huit ans placés dans un foyer sur Lyon, par un magistrat pour enfants.

Partant d'une étude de l'Union des Familles en Europe de février 2011 montrant que la banalisation du divorce a pour effet de déculpabiliser les conjoints sans que soient véritablement pris en compte ses conséquences traumatiques sur les enfants, Jean-Marie Petitclerc commence par décrire les répercussions du divorce sur ceux-ci, puis invite de manière pressante à les accompagner en les tenant le plus à l'écart possible de cette perturbation.

LES RÉPERCUSSIONS DU DIVORCE SUR L'ENFANT

- **Un sentiment de déception**

Pour chaque enfant, ses parents sont les héros de son enfance. Dans la séparation, il perçoit alors l'écart entre la famille idéalisée et la

réalité. Il ressent un sentiment de déception car ses parents ne sont pas à la hauteur de ses rêves, générant une perte de confiance dans l'adulte.

- **Un sentiment d'insécurité**

A la perspective de cette séparation, l'enfant se demande comment il va vivre. Il ne peut pas se projeter dans l'avenir, c'est l'inconnu. Inquiet, trop préoccupé à se demander de quoi demain sera fait, il ne peut se concentrer, ce qui se traduit souvent par **une chute des résultats scolaires**.

On observe une corrélation entre ce sentiment d'insécurité et l'échec scolaire, car pour réussir à l'école, il faut vider sa tête pour la remplir des enseignements !

- **Une souffrance entraînant des risques graves**

Voir ceux que l'on aime ne plus s'entendre et se disputer est une violence générant de la souffrance. L'enfant va l'exprimer soit en l'extériorisant par la violence et la délinquance pour attirer l'attention sur lui, soit se replier sur lui-même et s'isoler.

Ces deux risques extrêmes peuvent conduire à des idées de suicide.

- **Des sentiments de culpabilité partagés**

L'enfant se sent coupable de la situation : *Qu'aurais-je pu faire ?* Il veut trouver des explications à une situation qu'il ne maîtrise pas. Le poids de la culpabilité est souvent très mal géré, car il n'a pas la maturité suffisante. Il ne faut pas culpabiliser par rapport au divorce, car il vaut mieux souvent que le couple prenne de la distance ou se sépare, plutôt qu'il ne s'enferme dans un climat conflictuel mortifère pour les enfants. Face à la rupture, le risque est de s'isoler en se concentrant sur sa propre souffrance, entraînant un repli sur soi, et de ne pas être sensible à celle de l'enfant qui a pourtant un besoin fort d'accompagnement.

ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES TENIR LE PLUS POSSIBLE À L'ÉCART DE CETTE PERTURBATION

- **Vivre le conflit et la séparation en adulte responsable**

Le divorce sanctionne une relation conjugale qui ne fonctionne plus. Question d'adulte, l'enfant n'y est pour rien. Il faut le lui dire pour le déculpabiliser. Surtout, il ne faut pas le prendre pour confident, mais choisir un adulte de son entourage pour se confier.

La relation parentale ne peut être brisée, car on est parents pour l'éternité. Il est possible de parler de son ex-mari ou de son ex-femme, pas de son ex-enfant. Il est donc important de le rassurer en lui disant : *"Tu resteras toujours l'enfant de ton père et de ta mère, quelle que soit la situation"*. La fonction de "substitut parental" n'existant pas, le respect du rôle des parents est particulièrement important.

- **Savoir écouter l'enfant**

L'enfant doit avoir un lieu d'écoute. Souvent il ne peut pas exprimer tout ce qu'il y a en lui. Il y a une corrélation entre le niveau de violence et son vocabulaire pour dire son ressenti. L'enfant délinquant est un handicapé du langage émotif. Il faut veiller à ce que l'enfant puisse exprimer son ressenti par n'importe quel moyen : paroles, dessin, etc. Les parents



Tu resteras toujours l'enfant de ton père et de ta mère

ENFANTS DE PARENTS DIVORCES

ne sont pas les mieux placés pour être en capacité d'écouter car ils sont pris par leur propre souffrance.

Une mère qui entend la souffrance de son enfant souffre et donc bloque l'enfant qui croit qu'il fait souffrir sa mère. **Il est donc essentiel d'avoir des personnes un peu distancées pour être lieu d'écoute et permettre aux enfants d'exprimer leur souffrance.** C'est dans son entourage que l'enfant peut trouver ce confident.

• **Rassurer l'enfant sur le fond de la relation**

Il est important de le sécuriser en lui donnant le nouveau scénario sur ce qui va se passer dans le concret de sa vie, et bien sûr de le rassurer sur le fond qui au demeurant n'est pas le motif de la rupture : **"Rien n'est changé dans ma relation à toi ; la vie va être plus compliquée, mais rien ne va changer dans mon amour pour toi".**

• **Ne pas entraîner l'enfant dans un conflit de loyauté**

L'enfant doit pouvoir vivre en parfaite entente entre son père et sa mère. On n'a pas le droit de dire du mal de l'autre conjoint, car l'enfant rêve de l'amour de ses parents et il n'a pas à prendre parti ; il se fera sa propre opinion en grandissant. Les divorces qui laissent des séquelles, sont ceux où l'enfant a été installé dans un conflit de loyauté. **Heureusement, c'est le juge qui décide du placement de l'enfant, lui évitant ainsi d'avoir à choisir entre l'un de ses parents.**

Il faudrait savoir se réjouir avec l'enfant du temps passé avec l'autre parent.

L'important est de donner à l'enfant la possibilité de tisser les liens qu'il veut avec ses parents.

Pour que le divorce soit une simple étape de la vie de l'enfant, il est essentiel de le rassurer : **"Tu restes pour l'éternité mon enfant et notre enfant"**, de ne pas le mettre dans un conflit de loyauté et de gérer le divorce en adulte ! ■

Notre-Dame de nos enfants

Ô Marie,

Vous qui avez présenté
votre Fils au Temple
Nous vous présentons ces enfants
Que Dieu nous a donnés.

Par la grâce de leur baptême,
vous êtes devenue leur Mère :
aussi, nous les confions à votre
tendresse et à
votre vigilance.

Donnez-leur la santé ;
gardez-les du péché.

Et s'ils venaient
à s'égarer,
soutenez-les en
votre amour
pour qu'ils obtien-
nent le pardon
et renaissent à la vie.

Et nous, leurs parents

Aidez-nous dans
notre tâche au-
près d'eux

Donnez-nous votre lu-
mière et votre amour.

Apprenez-nous à ouvrir
leurs yeux à tout ce qui est beau,
leur esprit à tout ce qui est vrai,
leur cœur à tout ce qui est bien.

Apprenez-nous à les écouter
et à les aider pour qu'ils pren-
nent leurs responsabilités.

Donnez-nous de savoir nous effacer

quand pour eux
viendra l'heure
de prendre en
main leur vie.

Et quand nous
ne serons plus là
pour les entou-
rer de notre
affection, soyez
près d'eux pour
les couvrir de
votre regard
maternel,
pour les garder
à travers la vie,
afin qu'un
jour nous

soyons tous réunis
dans la maison du Père. Amen



DOSSIER : Enfants de parents divorcés

Carrefour 1

La communication

Comment avons-nous réussi ou pas à communiquer avec nos enfants ? Et maintenant, où en sommes-nous ?

LA COMMUNICATION, AU MOMENT DE LA SÉPARATION

Il a souvent été difficile de communiquer avec l'enfant ou les enfants, et ce pour diverses raisons.

Parfois celui qui part le fait brutalement et disparaît sans rien dire, ou bien, on estime qu'il vaut mieux laisser les enfants en dehors de tout cela et on ne dit rien. Quelquefois, les enfants, plus âgés, ne veulent pas eux-mêmes que l'on en parle : "Leur père est absent. Mes enfants m'interdisent d'en parler. Mais il faudrait que ça sorte !".



6 PARLER EST DÉLICAT :

Déjà, il n'y a pas toujours eu beaucoup de communication auparavant, ni dans le couple, ni avec les enfants ; au moment où l'on se sépare, on n'est pas souvent prêt à faire l'effort de parler ensemble : "Mon ex a annoncé le divorce aux enfants en mon absence. J'aurais voulu que ce soit ensemble."

Les réactions des enfants sont très diverses, même au sein d'une même fratrie : "Mon mari a organisé seul une réunion familiale : je veux divorcer. J'ai répondu : Je suis contre le divorce. Puis mon mari a disparu trois mois. L'un des enfants a dit : "Maman, tu aurais dû partir depuis longtemps". Le second : "Merci, maman, d'être restée." et le troisième, qui n'était pas au courant de la difficulté de notre situation : "C'est nul le divorce".

IL Y A SOUVENT UN DÉNI DE LA PART DES ENFANTS.

L'enfant manifeste le désir que ses parents restent ensemble : "A seize ans encore, au moment de mon remariage, ma fille croyait que c'était avec moi !" ou bien "Mon second enfant a écrit à mon compagnon, pensant que j'étais manipulée par lui".

Mais de la part des parents aussi : "J'ai demandé à ma fille de ne rien dire autour d'elle, de ne pas pleurer devant moi pour ne pas me faire de la peine. Plus

Il faudrait que ça sorte et que ce soit entendu

tard, elle m'a dit : "Tu m'as empêché de le dire à des amis". Du coup, elle avait eu des crises terribles d'acné. Il faut que je lui demande pardon."

LE NON-DIT

Entre ses propres parents ou à l'intérieur de sa propre fratrie, le non-dit tend à se reproduire dans sa vie, et par rapport au couple, et dans la fratrie de ses enfants. "Mon père, toujours absent, vivait en fait une nouvelle relation. Mais on ne disait rien. Le non-dit des parents, je l'ai reproduit lors de ma séparation."... "Déjà, avant la séparation, les enfants n'avaient pas beaucoup de liens. Ils se sont rapprochés à ce moment-là. Depuis ils se sont très éloignés."

Il y a une parole importante à dire lorsque les enfants se rendent coupables de la séparation des parents. Un enfant très difficile exprimait un jour à un moine : qu'il se sentait responsable du départ de sa maman. Une fille aînée s'est sentie coupable d'avoir donné ses enfants à garder à sa mère, pensant l'avoir empêcher

alors de vivre quelque chose avec son mari."

PEUT-ON RÉPARER ET COMMENT ?

- "J'ai essayé d'écrire à chacun de mes enfants mais je ne sais pas comment cela a été reçu."
- "Les enfants nous ont invités chacun à notre tour au restaurant pour essayer de savoir pourquoi nous nous étions séparés, et notre second nous a reçus tous les deux."
- "Un de mes enfants ne veut pas voir sa mère. Elle a essayé de lui parler. Ce fut le clash."

DU RESPECT

Dans la communication il s'agit de respecter l'autre dans sa relation avec les enfants.

"Avec mon ex, en apparence nous avons une bonne communication — on se téléphone à propos des enfants — mais j'entends que lui, qui avait été terriblement négatif vis-à-vis de moi pendant notre mariage (et non au moment de la séparation !), continue à le rester au fond. Que je suis nulle à ses yeux me revient parfois par les enfants !". ■

ENFANTS DE PARENTS DIVORCES

Carrefour 2

Respect des enfants en tant qu'enfants

Dans la confusion engendrée par la souffrance de la séparation, le rôle de chacun dans la famille est remis en question

Pour respecter leurs fils ou filles en tant qu'enfant, les parents ont à apprendre à gérer leurs propres limites :

- S'autoriser à ne pas être parfaits

Par exemple, devant l'enfant qui revient enthousiaste d'un week-end chez "l'autre", pouvoir dire qu'on n'arrive pas à s'accorder à son humeur – "Excuse-moi, mais je ne peux pas partager ton plaisir".

- Savoir céder la place

- Au "psy" : c'est une place de "tiers" que le parent n'occupe pas.
- A des lieux d'éducation : le séjour en pension permet parfois de remettre dans la bonne trajectoire des comportements réciproques devenus ingérables.
- A l'autre : faire confiance peut générer des effets positifs a priori inattendus.

Ne pas culpabiliser a posteriori de ce qu'on n'a pas pu ou pas su faire, en se souvenant de l'état dans lequel on était.

ECOUTER LES ENFANTS – LEURS SUGGESTIONS

- Cela soulage la tension de celui (celle) qui s'oblige à trouver tout de suite, tout(e) seul(e), l'unique bonne solution à chaque difficulté.
- Se souvenir que les enfants ont une grande capacité d'adaptation.

COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER LEUR BESOIN DE DISTANCE PAR RAPPORT À L'HISTOIRE DES PARENTS

- Protéger d'abord les enfants des jugements extérieurs sur la séparation de leurs parents. (exemple cité : "re-cadrer" des grands-parents qui, lorsque les enfants leur étaient confiés, émettaient devant eux des jugements sur "l'autre").
- Eviter de se laisser piéger lorsque les enfants "testent" sur vous leurs conflits de loyauté.

- Veiller à ne pas donner prise au "rêve" des enfants de revoir le couple des parents se reconstituer.
- S'interdire de prendre les enfants pour confidents.

QUAND LES ENFANTS DEVIENNENT DE JEUNES ADULTES, RESTER ÉVEILLÉ POUR RÉPONDRE À LEURS ATTENTES CONTRADICTOIRES

- D'une part, ne pas leur imposer de confiance quand ils ne la souhaitent pas et quand ils se protègent,
- d'autre part, savoir répondre quand ils ont besoin d'éclaircissements, d'explications, pour sortir du non-dit.

Ces besoins rétrospectifs apparaissent souvent aux étapes décisives de leur vie : mariage, naissance des enfants.... ■

Carrefour 3

Les conséquences du divorce pour l'enfant

Quelles incidences le divorce a-t-il eu sur la vie de nos enfants et comment les avons-nous aidés hier et aujourd'hui ?

Huit personnes se sont retrouvées dans cet atelier, huit femmes, aucune n'ayant connu le divorce de ses parents.

Parmi les points échangés, on retiendra :

L'IMPORTANCE DE L'ÂGE DES ENFANTS AU MOMENT DU DIVORCE :

Il existe des différences très marquées selon que les enfants sont majeurs ou mineurs, adolescents ou encore petits. A l'adolescence, l'enfant a naturellement des problèmes et se trouve déjà fragilisé. **Il a besoin de repères et surtout de limites bien affirmées pour se construire.**

Dans des cas assez nombreux, le jeune pré-

sente des troubles que le divorce ne fait qu'amplifier, ce qui les rend plus difficiles à guérir.

2. LA NÉCESSITÉ QUE LES CHOSES SOIENT CLAIRES POUR EUX EN CE QUI CONCERNE LA SÉPARATION DE LEURS PARENTS.

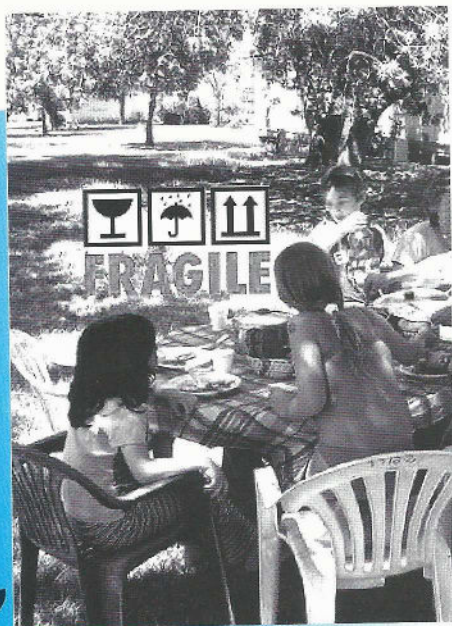
Une personne témoigne que "le divorce n'a eu aucune influence sur ses enfants car la décision a été bien expliquée et comprise".

Dans un autre cas, "la rupture a été ■■■

DOSSIER : Enfants de parents divorcés

Carrefour 3

Les conséquences du divorce pour l'enfant



Chercher où est l'intérêt de l'enfant

■ ■ ■ nécessaire pour pouvoir ensuite établir un lien d'une autre nature". Surtout quand les adultes prennent conscience de leur difficulté à vivre en couple.

Cela confirme le souci exprimé de chercher sans cesse où est l'intérêt de l'enfant.

3. L'IMPORTANCE DU LANGAGE EMPLOYÉ PAR CHAQUE PARENT.

Mon mari, ma femme ou *mon ex-* : ces formules, centrées sur la relation conjugale (rompue), excluent l'enfant. *Ton père, ta mère*, au contraire, expriment la relation parentale qui perdure après le divorce.

4. L'ENFANT DOIT POUVOIR EXPRIMER SON VÉCU ET ÊTRE ENTENDU.

D'autres points - hors du sujet proposé - ont fait l'objet d'échanges, en particulier les pro-

blèmes de la justice (lenteur, disparition de documents, frais souvent très lourds), ainsi que des difficultés avec l'Église dans laquelle les personnes seules trouvent difficilement une place.

L'attitude de "non-engagement" des jeunes doit être relativisée aujourd'hui ; c'est plus un fait social que directement lié au divorce.

On peut conclure avec Marie, qui pose la question du divorce des grands-parents, source d'angoisse chez les petits enfants.

Les groupes de parole permettent de partager cette souffrance, d'accepter sa propre réalité et de se relever dans l'espérance. ■

Carrefour 4

Le rôle de l'entourage

Le besoin de soutien est fort mais pas toujours comblé

SOUTIEN FAMILIAL

- Pas de soutien de la part des parrains et marraines, alors que c'est leur rôle quand les parents sont défaillants. Mais bon soutien de la part des grands-parents (du côté de la personne qui divorce).

- Des difficultés à soutenir la belle-fille, quand c'est le fils qui divorce, mais ce n'est pas le cas pour tous - *"Alors que j'avais demandé moi-même la séparation, j'ai reçu un bon soutien de ma belle-famille"*. Des belles-filles ont cherché à éloigner les petits enfants de leur grand-mère.

SOUTIEN PAROISSIAL ET AMICAL

- Les communautés paroissiales ont représenté un soutien (prise en charge des enfants).
- Les amis n'ont pas été toujours présents.
- Les catéchistes ont à la possibilité d'écouter les enfants de parents divorcés.

FAMILLES RECOMPOSÉES

- Le beau-père ou la belle-mère doivent veiller à pas prendre une place trop importante.
- Il a été demandé une bibliographie sur le sujets des enfants dans le divorce. ■

Carrefour 6

L'éducation nos enfants

Il existe de réelles difficultés concernant l'éducation religieuse de leurs enfants surtout quand ils se préparent à recevoir un sacrement...

MAUVAIS EXEMPLE, CONTRE-TÉMOIGNAGE

Les parents catholiques qui divorcent ne donnent pas le bon exemple pour vivre leur foi au Christ. Jésus-Christ nous dit "C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples." La violence, les disputes sont un contre témoignage devant nos enfants de notre foi.

ENFANTS DE PARENTS DIVORCES

Carrefour 5

Le remariage

D'après l'enquête, les enfants sont favorables au remariage de leurs parents, le mot d'ordre est : "Ne restez pas seul après la séparation, remettez-vous en couple !"

BEAUCOUP D'ENFANTS SOUHAITENT QUE LEURS PARENTS SOIENT HEUREUX.

Les enfants se savent issus de l'amour, se rendent compte qu'ils ont été conçus d'un père et d'une mère. Ils ont besoin d'être aimés et se disent qu'il n'est pas possible de rester seul, sans amour. Les enfants ne sont pas dupes : dans une famille, les parents ont voulu annoncer leur décision de divorcer, en les ménageant. Les enfants avaient déjà compris : "Si vous croyez faire un scoop !".

DE NOUVEAUX LIENS À COMPOSER

Cependant un temps d'observation, une période de transition sont nécessaires avant que le ou la nouvelle compagne soit "admis(e)", avec parfois un espace entre les deux familles.

Cette question se pose également à l'égard des familles recomposées : faut-il que les enfants de l'un côtoient ou fréquentent les enfants de l'autre ? Le regroupement des deux familles est-il souhaitable ?

Pour d'autres, arriver à rassembler tout le monde au moment des fêtes est l'aboutissement d'une relation apaisée. Toutes les attentions accordées aux uns et aux autres porteront leur fruits.

La "préoccupation" de l'enfant pour le parent

est durable, bienveillante et bénéfique. Elle participe à la reconstruction de chacun ; quelle que soit sa situation, remarié, vivant en couple ou vivant seul, le parent peut témoigner de son bien-être et de ses projets d'avenir.

VRAIS SIGNES D'EGLISE

Les enfants ne peuvent penser une nouvelle union de leurs parents que lorsque la situation de chacun est apaisée.

Les temps de prière préparés et vécus devant Dieu, sont souvent générateurs de réconciliation ; temps forts pour les personnes qui les vivent comme pour ceux qui les accompagnent, ce sont des vrais signes d'Eglise. ■

religieuse de

Temps d'observation nécessaire...



Pas différents des autres enfants...

LES MÊMES DIFFICULTÉS QU'AILLEURS.

Il semblerait que les enfants dont les parents ont divorcé ne sont pas différents des autres enfants ; l'adolescence est là : ils envoient tout promener ! Mais malgré tout ils gardent les valeurs inculquées... "On ne peut pas transmettre la foi comme on transmet des recettes de cuisine. Ce sont les événements de la vie (naissance, mariage, deuil...) qui font évoluer les personnes par les différentes préparations que cela occasionne"

Mais il arrive que le divorce les marque et les incite à s'opposer.

L'éducation religieuse est plus difficile quand un parent y est réfractaire. "Le deuxième fait comme son père : il rejette tout ce qui est religion..."

Le père ou la mère, peut empêcher l'enfant de suivre son catéchisme ou de pratiquer soit par réaction contre l'autre conjoint, soit par ce qu'il n'en voit pas l'intérêt ou parce que cela complique son organisation. La catéchèse par module sera peut-être une solution dans certains cas

COMMENT TÉMOIGNER ?

Les grands-parents ont parfois du mal à témoigner de leur foi "On essaie de tenir notre rôle de grands-parents quand on les a en vacances, on a la Bible en BD mais ils ne la lisent pas ; on ne les emmène pas à la messe. Quand ils posent des questions, je leur réponds"

Il y a souvent incompréhension des enfants

quand les parents ne reçoivent pas les sacrements alors qu'eux s'y préparent : c'est tellement compliqué à leur expliquer.

Mais globalement, par rapport à la foi de nos enfants, **on retrouve tous les problèmes rencontrés dans les familles unies (rejet de la foi, arrêt de la pratique religieuse) et aussi toutes les joies** (préparations aux différents sacrements, engagements dans l'Eglise, vie de foi sincère).

L'exemple montré par les parents et grands-parents : vie de foi, engagement dans l'Eglise, l'importance de la prière et de la messe reste souvent le seul fil d'Ariane. ■

Père intérimaire

S'interdire d'aimer son père pour ne pas blesser sa mère ; si Bernadette regrette de ne pas avoir pu établir de lien avec lui, elle est pourtant heureuse depuis sa plus tendre enfance.

Mon père est parti à la naissance de mon petit frère atteint de trisomie 21. J'avais quatre ans et ma grande sœur cinq ans. J'ai peu de souvenirs de lui à la maison. D'après les photos, je peux voir un père aimant et proche de nous. Ma mère confirme que c'était le cas.

Ils ont divorcé quelques années après mais le divorce n'a fait qu'officialiser une situation qui est restée identique : lui en province et nous en région parisienne.

Le souvenir que j'ai de lui, c'est un père que je voyais tous les quinze jours, plutôt comme une contrainte que comme un réel plaisir. Il venait toujours, ne nous oubliait jamais, je n'avais rien à lui reprocher. Il était parfait en tant que père intérimaire. Il s'occupait bien de nous, demandait toujours comment on allait.

En fait, je crois que le problème, c'est que je ne me donnais pas le droit de l'aimer comme j'aurais dû. Il avait fait souffrir notre mère et faisait encore régulièrement des critiques à son égard alors l'aimer devait signifier la tromper. Je la soutenais, je la comprenais et lui, je ne le connaissais pas bien. Je n'étais donc pas

proche de lui. La seule chose que je peux regretter dans le divorce de mes parents c'est de ne l'avoir pas connu, de n'avoir jamais réussi à être proche de lui. Même aujourd'hui je n'arrive pas à me sentir proche de lui. Peut-être sommes-nous trop différents, peut-être est-ce parce que nous nous connaissons mal, je n'arrive pas à savoir.

J'ai été une petite fille, une ado et je suis une femme et une maman heureuse. Je n'ai pas l'impression de souffrir ou d'avoir souffert de ce divorce. Je n'ai en effet pas eu de difficulté particulière dans ma vie affective. J'ai rencontré l'homme de ma vie assez jeune et je n'ai aucun mal à m'engager avec lui. Nous nous sommes mariés une fois dans la vie active. Nous avons deux enfants. Je n'ai aucune peur particulière que le scénario de mes parents se reproduise. Nous faisons tout pour réussir notre vie de couple et de parents et nous sommes comblés sur ces deux points ! ■

Bernadette.

Le divorce

La culpabilité naît quand l'enfant utilise le conflit de ses parents.

L'ANNONCE

Mes parents m'ont annoncé leur séparation quand j'avais dix ans.

Les souvenirs de ce moment précis sont assez lointains. Je me souviens d'avoir eu avec chacun d'eux séparément une discussion. Ils m'ont expliqué cette séparation physique, le caractère peut-être pas définitif de cette situation, le fait qu'on se verrait toujours mais pas au même endroit, que cela ne remettrait pas en cause les sentiments et les liens des parents envers mon frère et moi.

Pour ma part, je n'ai pas eu l'impression d'avoir ressenti un choc au moment de cette annonce. C'est probablement parce que j'ai compris que la rupture était entre eux deux et pas entre eux et les enfants, que cela ne remettrait pas en cause l'amour de mes deux parents et mon lien filial avec eux.

Peut-être avais-je été "préparé" à leur séparation, ayant perçu les tensions, les conflits, les disputes...

UN MANQUE.

A cet âge-là, c'est l'autorité de mon père qui m'a manqué, même si à l'adolescence, j'ai profité de cette situation pour avoir plus de libertés au quotidien et pour transgresser certains interdits.

Mais il m'a été difficile de me construire, d'être rassuré dans un contexte où les décisions de l'un et de l'autre n'étaient pas toujours concordantes. Il m'a manqué d'entendre et d'être confronté à un NON incontournable, ma mère, malgré tout son amour, n'ayant pas toujours au quotidien ni la force ni l'autorité nécessaires.

Le manque de repères sur lesquels m'appuyer a généré en moi un sentiment de peur accompagné d'une attitude violente envers moi et envers les autres que je n'ai commencé à maîtriser qu'après mes vingt ans.

Aujourd'hui, je peux dire que c'est l'équi-



Aimer mon père devait signifier "tromper maman".

ENFANTS DE PARENTS DIVORCES

seul coupable ?

libre éducatif et affectif qui m'a fait le plus défaut : l'équilibre au quotidien de la présence simultanée de mes deux parents ensemble.

Toutes mes difficultés ne sont cependant pas à mettre sur le compte du divorce ; j'imagine que j'aurais pu les vivre aussi sans la séparation de mes parents. Peut-être aurais-je vécu d'autres épreuves ? Paradoxalement, c'est un autre équilibre qui a pris la place. Une certaine sérénité a pu s'installer puisque mes parents ne se disputaient plus devant nous.

Parfois je me demande si je n'ai pas accentué les désaccords entre mes parents avant leur séparation, ainsi qu'après. J'ai le sentiment d'avoir joué de la situation et j'éprouve une certaine culpabilité en raison de l'influence que j'ai pu avoir dans leur séparation ainsi que dans les relations qui ont suivi, autant avec mes parents qu'avec mon frère.

DES CONFIDENTS NÉCESSAIRES

Mes parents m'ont toujours fait parler et ils m'ont toujours écouté. Ma mère m'a aussi beaucoup parlé de ses sentiments et de ses rancœurs. Je connais bien sa perception de la situation. Par contre, en ce qui concerne mon père, je me rends compte que je sais très peu de choses sur ses sentiments, les raisons de son départ, les reproches qu'il a envers ma mère. Il nous a expliqué la situation au moment de la rupture, mais nous a peu ouvert son cœur après ; pour nous protéger ? par pudeur ? par incapacité à se livrer ?

C'est peut-être un manque aussi dans nos relations actuelles et passées.

Une chance pour moi a été le rôle des amis de mes parents avec qui j'ai pu parler de la séparation, de mes difficultés d'enfant. Ce sont des voix que j'acceptais d'entendre, d'écouter, alors que je rejetais celles de mes parents. Des adultes de mon entourage, oncles, tantes, parain, marraine, ont été pour moi des confidents nécessaires.

MON FRÈRE

Je vous livre ma perception, mon interprétation, cela ne vaut pas son propre témoignage.

J'ai l'impression que mon frère, âgé de deux ans de moins que moi, a davantage ressenti la séparation comme une trahison, une rupture personnelle.

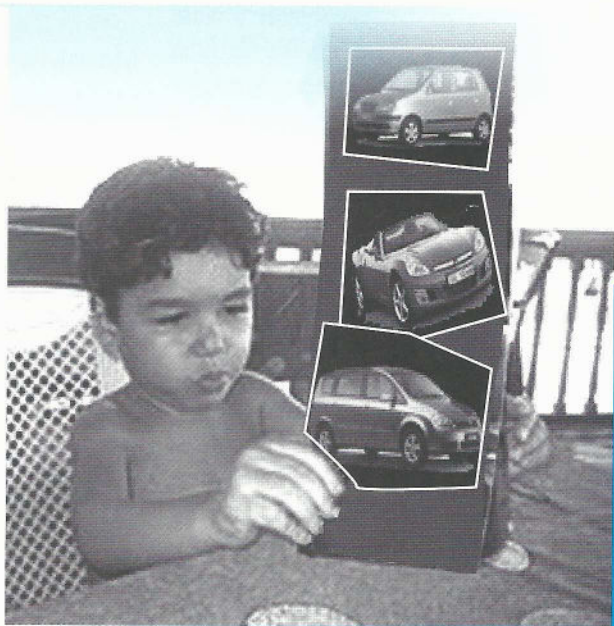
Cette situation l'a peut-être fait mûrir plus vite que moi, malgré ses deux années de moins. Il a longtemps souffert d'avoir perdu son insouciance et sa liberté de faire ses expériences d'enfant. Il a éprouvé un sentiment de rejet très fort, une rancœur violente envers ses parents et moi-même, son frère aîné. Avec une violence de sentiments, qui ont jailli après avoir été enfouis trop longtemps, il a vécu une sorte de crise d'adolescence à retardement. Un rempart à ma propre violence ? Un substitut à l'autorité paternelle absente ? Ce n'était pas son rôle, mais la séparation en était-elle l'unique cause ?

Aujourd'hui, les sentiments de mon frère se sont apaisés et les liens familiaux, qui ont failli exploser de façon définitive, sont toujours là.

L'ÂGE DES ENFANTS AU MOMENT DU DIVORCE

Difficulté à être serein, indécision, choix (même minimes), retard dans les études, incertitude, manque de confiance en moi, sentiment de dévalorisation : ma vie personnelle a été profondément marquée par cette épreuve.

J'aurais préféré que mes parents trouvent des solutions pour rester ensemble, dans la sérénité, l'apaisement et forment une équipe soudée, au moins pour la durée de notre enfance. Aujourd'hui, les relations sont apaisées entre



Difficulté à être serein, de faire des choix ; ma vie personnelle a été marquée par cette épreuve.

frères et avec nos parents ; ceux-ci semblent toujours avoir du mal à se côtoyer, ils ne sont pas à l'aise lorsqu'ils se trouvent ensemble. Il y a toujours entre eux une certaine rancœur vis à vis du passé et vivent, chacun de leur côté, une solitude difficile.

L'arrivée de ma fille, leur premier petit-enfant, née en mars 2010, semble cependant les rapprocher dans une relation "neuve", plus sereine.

Si une séparation devait se produire dans mon couple, je souhaiterais le faire à la majorité de mes enfants, pas avant, à condition de maintenir une vie de famille sereine. Est-ce quelque chose de possible ? de souhaitable ?...

Julien.

DOSSIER : Enfants de parents divorcés

Qui est le méchant ?

Il faut parfois la naissance d'un enfant, une rupture de couple pour comprendre l'histoire de nos parents

LA SÉPARATION ET SON VÉCU

Une thérapie familiale, (initée à cause du comportement agressif de mon frère) avait mis en évidence le malaise familial. Je ne m'étais cependant pas du tout préparée à l'annonce de la séparation de mes parents et elle me fit l'effet d'une bombe.

Au moment de la séparation, il me semble que nos parents auraient pu être plus "adultes", nous expliquer davantage la situation au lieu de nous faire "profiter" de leurs ressentiments et désillusions.

Mon père a cependant su "me mettre dans sa poche", et j'ai pu exprimer que je voulais vivre avec lui (même si je sais aujourd'hui qu'il était incapable de s'occuper de moi). Je ressentais cependant que je n'étais pas beaucoup écoutée, le bien de la fratrie et de l'ensemble de la "famille" étant primordial.

Le frère pour lequel avait eu lieu la thérapie familiale a martyrisé de façon accrue son entourage, d'autant plus qu'il était désormais "l'homme de la famille" face à un père épisodique ou inexistant.

Je n'ai eu aucune personne de confiance à qui parler, mais je n'ai pas ressenti de manque à ce moment-là. J'adorais mon père, étais en rébellion contre ma mère, m'investissais énormément dans le sport pour échapper à mon foyer. Je vivais une crise d'adolescence normale, et ne me suis jamais senti coupable ou responsable du divorce : à mes yeux, seuls mon frère et ma mère ont "porté le chapeau" très longtemps.

MA MÈRE, LA MÉCHANTE

Je me représentais alors ma mère comme LA méchante, unique responsable à la fois du divorce et du malheur de mon père, incapable aussi de gérer mon frère ; tout cela nous infligeait un vrai calvaire que j'ai fui le jour de mes dix-huit ans en partant et me réfugiant chez mon père. Un an après, j'étais en ménage avec un homme que j'ai choisi parce qu'il ne plaisait pas à ma mère. Par contre, j'ai pu faire des études correctes et suis devenue

institutrice. Mais je manquais beaucoup de confiance en moi.

MA VIE AFFECTIVE

L'impact du divorce de mes parents sur ma vie affective a finalement été assez important puisque j'ai moi-même divorcé de mon 1^{er} couple, puis ai vécu une relation chaotique avec quelqu'un qui était une béquille pour moi. **Ce n'est qu'à quarante ans que j'ai pu vivre une relation stable et sereine, marquée cependant toujours par un grand manque de confiance en moi et en l'autre.**

NOS RELATIONS FAMILIALES APRÈS LE DIVORCE

Les relations avec ma mère se sont améliorées depuis la naissance de mes enfants, et a fortiori, après mon propre divorce : j'ai pu prendre conscience de ses difficultés. Avec mon père, mes relations sont devenues plus rares depuis que j'ai découvert sa "forfaiture" : au moment du divorce, il trompait ma mère tout en clamant son amour pour elle. Ces relations se sont d'autant plus espacées qu'il a fait le choix de faire primer la famille de sa nouvelle compagne par rapport à ses propres enfants.

Avec mon frère vindicatif, j'ai toujours été en mode rejet défensif, protégeant mes enfants de ses colères. Cette relation s'est apaisée depuis quelques années, avec son éloignement géographique et notre "maturation". Nous nous parlons à peu près une fois par semaine. Pour lui aussi, ma mère était LA méchante qui l'a mis à la porte quand elle ne l'a plus supporté (elle lui a payé une chambre près de son lycée pour qu'il soit autonome).

Avec mon autre frère (plus jeune que moi de six ans), mes relations ont toujours été courtoises mais relativement distantes : nous n'avons pas grand-chose en commun.

LES RELATIONS SENTIMENTALES DE MES PARENTS DIVORCÉS

Ma mère a continué longtemps sa relation avec son amant catholique, puis y a renoncé pour s'engager activement dans une pa-

roisse. J'ai toujours mal vécu sa relation avec cet homme marié, catholique et égoïste.

Mon père a eu trois relations longues : d'abord avec une femme autoritaire (dès avant le divorce), puis avec une "gamine" de mon âge et enfin depuis dix ans avec une femme de son âge qui impose sa famille et ses choix, d'où mon amertume.

QUEL RETENTISSEMENT SPIRITUEL ?

Ma vie spirituelle est un mélange de petites prières (quand j'étais débordée par mes "malheurs"), d'un intérêt pour le bouddhisme - zénitude sans vraiment y croire et d'un rejet de l'Eglise catholique, rejet exacerbé par mon ex-mari devenu évangéliste extrémiste agressif, alors que je l'avais connu par la "méditation transcendante".

Pour terminer, j'ai le sentiment que les catholiques ne sont que des gens désabusés, qui trouvent dans leur foi une nouvelle béquille.

Moi, je veux être forte toute seule (mais je n'y parviens qu'à moitié). ■

Lucille.

Un mal être

Pour moi, la séparation de mes parents fut un moment très pénible de ma vie d'enfant. J'avais pressenti quelque chose de tendu dans leurs relations, mais je n'étais absolument pas prêt à entendre l'annonce de leur divorce.

Ils nous avaient réunis, mes deux frères et moi pour nous annoncer la nouvelle, et je me suis mis à pleurer, comme tout enfant, je pense, lorsqu'il apprend cette terrible nouvelle. Je me suis senti perdu. Je ne savais pas quoi dire, d'ailleurs je pense que je n'avais rien à dire tellement ma stupeur était grande.

ENFANTS DE PARENTS DIVORCES

Une situation banale

La séparation des parents n'a pas les mêmes effets sur chaque enfant

Avant l'annonce de la séparation de mes parents, il semblait clair que quelque chose n'allait pas, mais peut-on vraiment s'y préparer ?

Mes premiers sentiments se sont concentrés sur le devenir de mes petites sœurs qui venaient d'être adoptées !

En famille, nous avons beaucoup dialogué pour évacuer la tristesse. J'ai fait une tentative d'explication... qui n'a pas servi à grand chose. Par contre, je n'ai pas hésité à exprimer ce que je ressentais, ce que je désirais et j'ai eu le sentiment d'être écouté.

Avec mes sœurs, chacun a réagi à sa manière.

Ma grande sœur a eu à cœur de garder le contact avec mes deux parents. Mes petites sœurs ont subi. Moi, j'ai eu besoin de m'éloigner pour revenir un an après (le temps de faire le deuil d'une vie de famille normale).

Nous avons eu beaucoup de soutien autour de nous, ça aide. Et nous avons créé un bloc uni avec mes sœurs et ma mère.

Je ne me suis senti ni responsable, ni coupable de quelque chose dans la situation, car j'étais déjà suffisamment âgé pour comprendre que je n'y étais pour rien.

Maintenant, j'ai du mal à voir les conséquences que cela peut avoir eues. Il s'agit, me semble-

t-il, d'une situation banale dans nos sociétés. Les gens peuvent se construire normalement. D'autant que mes parents sont restés présents pour leurs enfants.

Pour ma part, je ne vois pas non plus d'impact sur ma vie affective et mes engagements. Je me suis rapproché de ma mère très fortement. J'ai mis plus d'un an à reparler à mon père normalement, sans avoir envie de lui mettre mon poing dans la g... Mais aujourd'hui nos relations sont saines et excellentes.

Mon père s'est engagé dans une nouvelle union ; au début je l'ai vécu difficilement. Aujourd'hui, on l'encourage (dix ans après). ■

Vincent.



Malgré tout, le désir d'aimer reste entier

permanent

Mon petit frère aussi pleurait. Mon grand frère, lui, était plus calme, il avait vu venir ce point de non retour et s'y était préparé.

Dans cette débâcle, j'ai pu parler de mon désarroi à mes amis ; mes grands-parents se sont montré particulièrement attentifs, et j'ai rencontré des psychologues bienveillants. Mais j'étais bien trop jeune pour avoir le sentiment d'être vraiment compris.

D'autant plus qu'au début, j'éprouvais aussi un sentiment de culpabilité, comme si j'avais eu une part de responsabilité dans cette ter-

rible séparation. Peu à peu, je m'en suis découvert innocent. De même pour les relations avec mes parents et mes frères. Durant les six premières années qui ont suivi le divorce, elles ont été très difficiles puis se sont arrangées au fil du temps.

Mais ce qui m'a le plus manqué, ce sont les réunions de famille où l'on passait de bons moments ensemble ; cela me manque encore aujourd'hui, signe que ma famille a bien été détruite.

Dans ma vie personnelle, je pense que mes difficultés scolaires, mon agressivité, le manque

de confiance en moi, le fait de me sentir mal dans ma peau, sont des conséquences directes du divorce de mes parents. Ce fut vraiment un choc qui m'a marqué à vie. J'en garde au fond de moi un mal être permanent.

Mes parents se sont engagés chacun dans une nouvelle union et si j'ai bien vécu celle de ma mère, j'ai très mal supporté celle de mon père. Aujourd'hui, j'ai rencontré l'amour, mais je suis contre le mariage, qui peut toujours être brisé par un divorce. ■

Guillaume.

Mes parents n'ont pas divorcé !

Elle a vu les larmes du divorce et en a vécu les souffrances

J'avais dix ans, et dans mon école religieuse c'était jour de confession des "petites" auprès du bon Père Michel, religieux à barbe blanche, plein de bonté. Nous attendions notre tour, en principe en silence.

Je ne la trouve pas immédiatement et m'inquiète un peu mais je finis par la trouver recroquevillée au pied d'un arbre en train de pleurer.

Ce n'était pas ma meilleure amie cependant je fus touchée et lui dit :

- "Michelle, qu'est ce que tu as ? Tu es malade ? Tu vas attraper froid. Qu'est ce que je peux faire pour toi ?

- "Non, me dit-elle ; vas te recoucher ; ne m'attends pas ; ne t'occupe pas de moi ; je vais rentrer".

Je vais donc me recoucher. Le lendemain je n'avais rien oublié.



C'est parce que ses parents divorcent

Devant moi, dans la file, comme devant passer en priorité, Anne, et Anne pleurait et elle pleurait encore.

Mue par une curiosité ou un peu d'empathie, je demandais tout bas à mes voisines :

- "Anne, pourquoi elle pleure ?"

La réponse fut immédiate et brutale : **"C'est parce que ses parents divorcent"**.

Ce fut mon premier contact avec ce mot : divorce, divorcer.

LE LENDEMAIN, JE N'AVAIS RIEN OUBLÉ

J'avais vingt ans et nous dormions sous la tente avec les guides pendant un camp de Pâques.

J'étais au bord : ce n'est pas une place de choix car on a moins chaud.

Une fois toutes les six couchées, je me sens enjambée par une qui voulait sortir.

Je me dis qu'elle aurait pu y penser plus tôt...

Au bout d'un certain temps, ne la voyant pas revenir, courageusement je me lève et pars la chercher, sans lampe, dans le noir et l'humidité.

Qu'ai-je fait ? J'ai attendu un moment discret pour parler à une des cheftaines, celle qui connaissait le mieux Michelle et, l'attirant à part, je lui ai raconté l'escapade et les pleurs de la nuit.

Sa réponse sans hésiter fut la même que dix ans avant pour Anne : **"C'est parce que ses parents divorcent"**.

Ni pour Anne ni pour Michelle je ne sais si ce chagrin d'enfant, d'ado, l'a rapprochée du Seigneur, l'a invitée à prier : C'est le secret de Dieu lui-même.

Quant à moi, **mes parents n'ont pas divorcé** mais j'ai souffert toute mon enfance et mon adolescence de ce qu'ils ne s'aimaient plus. Ai-je prié pour eux pour autant ? Je ne m'en souviens pas.

On a trop de pudeur ; on ne veut pas juger ses parents. Dieu seul sait le fond de leur cœur et du nôtre. ■

Marguerite.

Tu quitteras

Ma maladie disait un peu de ma souffrance par rapport à l'histoire de mes parents et ce qu'ils m'ont fait vivre.

Ma situation est la suivante : je suis actuellement divorcée remariée, ayant divorcé de mon premier conjoint en 2000 et m'étant remariée en 2008. Je suis mère de deux enfants. Enfin, je suis enfant de parents divorcés qui ont décidé de se séparer, puis de divorcer quelques années après que moi, j'ai pris aussi cette décision. Mon histoire dit un peu de la difficulté de "quitter son père et sa mère" pour s'unir pleinement à un autre homme, mon mari actuel.

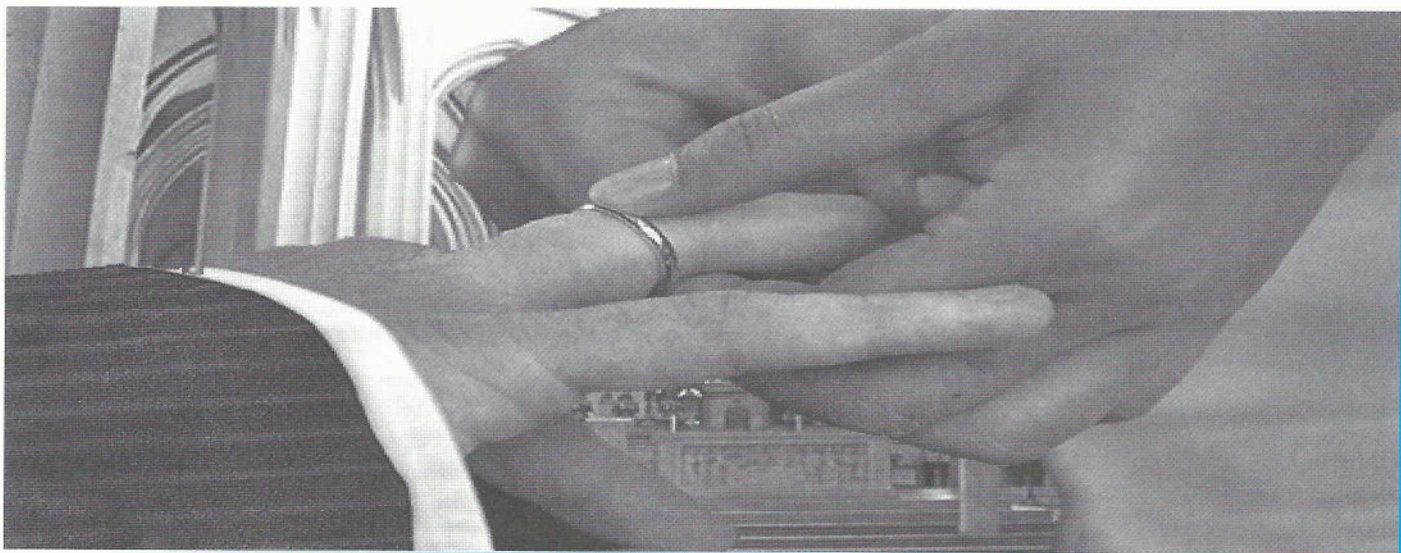
IDENTIFIÉE À MA MÈRE

Qu'en a-t-il été de l'annonce de la séparation de mes parents ? J'avais alors plus de trente-cinq ans et j'avoue que cela ne m'a pas étonné, tellement avaient été importantes les difficultés relationnelles et la souffrance de mes parents pendant plus de trente ans de mariage. Moi et mes deux sœurs, nous avons beaucoup souffert des difficultés de nos parents qui entraient en conflit très fréquemment devant nous. Je pouvais donc comprendre qu'ils se séparent, mais comme mon père est parti pour vivre avec une autre femme, **j'ai vu dans sa décision de quitter ma mère l'ultime "blessure" à une femme qu'il n'avait pas su aimer comme elle-même n'avait pas su l'aimer**. Etant moi-même une femme, je me suis longtemps identifiée à ma mère et j'ai souffert de la décision de mon père de quitter ma mère. Aujourd'hui, je vois ma vie comme une sorte de combat humain et spirituel pour ne pas reproduire les relations de mes parents.

UNE CULPABILITÉ CACHÉE

Quand mon père s'est séparé de ma mère comme plus tard lorsqu'il a décidé de se remarier dans l'intimité et sans la présence de ses filles, mon père a peu échangé avec ses filles sur ce qui l'animait. Je pense qu'il avait et qu'il a toujours du mal à gérer une sorte de culpabilité cachée vis-à-vis de ma mère. Envers et contre tout, mon père est resté ami avec ma

ton père et ta mère...



D.R.

Un mariage ne se construit pas sur une simple opposition... que mon oui soit OUI pleinement.

mère. Aujourd'hui, je suis triste de voir mon père et sa femme s'être beaucoup et peut-être à jamais éloignés de l'Eglise catholique : l'exclusion des sacrements pour les divorcés remariés est peut-être un signe qui ne les a pas encouragés, mais je crois que même si cela en avait été autrement, ils se seraient éloignés tout de même.

VIVRE DAVANTAGE EN VÉRITÉ

Après m'être moi-même remariée et avoir mis au monde notre deuxième enfant, je suis tombée malade pendant deux ans, soignée par un psychiatre. Aujourd'hui guérie, je crois que cette maladie disait un peu de ma souffrance par rapport à l'histoire de mes parents et ce qu'ils m'ont fait vivre. Pourtant depuis mon premier mariage où j'ai senti rapidement que je m'étais trompée, déchirée entre mes parents et mon mari, j'ai trouvé important de faire un travail sur moi pour vivre plus en vérité. Depuis plus de dix ans, je participe aussi à une équipe de la "Communauté Vie Chrétienne" de spiritualité ignatienne et c'est aussi un espace pour moi pour faire le clair devant Dieu.

SORTIR DES DÉSIRS POSSESSIFS

Aujourd'hui, je reconnais que la séparation de mes parents et le remariage de mon père ont été des choix de vie et de bonheur. Mes

parents sont aujourd'hui plus rayonnants que lorsqu'ils vivaient ensemble.

Parfois, je me dis que si je n'avais pas divorcé moi-même avant eux – divorce qui a cassé quelque chose de la complicité que mon père et moi, nous entretenions – j'aurais pu peut-être davantage les accompagner et faire qu'ils ne se séparent pas.

En même temps, si j'ai vécu moi-même le divorce, je crois que cela s'explique en grande partie par ce que j'ai vécu dans mon enfance auprès de parents malheureux : sortir des désirs possessifs de mes deux parents, chacun avec des besoins différents, était vital pour moi et mon premier mariage a été un choix d'adolescente qui avait besoin de se séparer de ses parents. Malheureusement, un mariage ne se construit pas sur une simple opposition et il fut voué à l'échec.

CHOISIR LA VIE

Aujourd'hui, j'ai une relation sensiblement plus simple avec ma mère qu'avec mon père, avec qui je parle plus ouvertement. Je fais en sorte de leur être présente à tous les deux autant que possible dans la mesure aussi de leur disponibilité – ma mère ne travaille plus depuis plusieurs années, tandis que mon père est toujours très pris par son travail –. Régulièrement, mon père me culpabilise de ne pas

assez souvent le voir, mais devant désormais me partager pour voir mes deux parents, je trouve qu'il l'a un peu cherché. Dans tout cela, j'ai gardé une bonne relation avec mes deux sœurs : à l'évidence, l'une d'entre elle soutient davantage mon père, tandis que moi et ma petite sœur, nous soutenons peut-être davantage notre mère, de par notre histoire relationnelle.

Mon père se réengageant avec une femme avec qui aujourd'hui il est heureux, je crois que j'ai compris plus clairement que mon chemin était de définitivement "quitter mon père" – ce qui n'a pas été simple pour moi en tant que fille aînée – mais aussi ma mère, et de choisir la vie avec le désir toujours là de me remariage. Après sept ans à vivre seule avec mon premier enfant, par la grâce de Dieu, j'ai pu rencontrer un homme avec qui je suis aujourd'hui heureuse et de notre union est né un deuxième enfant.

J'ajoute que je suis en ce moment, en train de discerner si je me lance ou pas dans une demande de reconnaissance en nullité de mon premier sacrement de mariage. J'y vois un possible chemin de vérité et que "mon oui soit oui" pleinement pour mon mari d'aujourd'hui et pour l'éternité. ■

.Marie-Claire.

DOSSIER : Enfants de parents divorcés

Deux soeurs, deux vécus

Choisir entre vivre chez l'un ou chez l'autre de ses parents était insupportable pour l'une quand la douleur de tourner une page de l'enfance était, pour l'autre, consolée par la présence de son mari

TÉMOIGNAGE 1 - AVEC QUI VEUX-TU RESTER ?

Je me rappelle très bien de l'annonce du divorce de mes parents, c'était un samedi midi nous déjeunions sur la terrasse au soleil. J'étais seule avec eux, ma sœur ayant quatre ans de plus avait déjà quitté la maison depuis plusieurs années et vivait en Australie avec son mari.

Ce n'est donc pas à elle que j'ai pu me confier sur ce sujet.

J'ai été très surprise par l'annonce de leur séparation, même si l'ambiance à la maison était insupportable depuis longtemps déjà.



Surprises par l'annonce de leurs parents

J'ai été vraiment très dérangée par leur question "Avec lequel de nous deux préférez-tu vivre ?". Comment peut-on demander à son enfant, même s'il a vingt ans, avec lequel de ses parents il a envie de partager son quotidien ? J'avais l'impression que si je répondais cela allait leur dire lequel des deux je préférais.

J'ai été soulagée quand, après un temps qui m'a paru interminable, ils m'ont annoncé que j'allais vivre avec ma mère et que mon père quittait la maison pour s'installer dans un appartement à Paris.

Rentrant dans l'âge adulte, j'ai très bien accepté leur séparation, j'étais capable de comprendre bien des choses.

Peu de temps après leur séparation, j'ai senti la tension retomber et compris que mes parents avaient fait le bon choix.

J'ai beaucoup travaillé sur moi-même à différents moments de ma vie et il y a trois ans, j'ai profité d'un repas familial pour dire à ma sœur et à mes parents que j'avais besoin de leur parler. Nous nous sommes éloignés du reste de la famille et je leur ai dit tout ce que j'avais sur le cœur : la façon dont je me situais par rapport au reste de la famille, ce que j'avais mal vécu, les moments pendant lesquels j'ai eu l'impression de ne pas avoir eu assez d'attention... Bref, je ne leur ai fait que des reproches pendant un bon quart d'heure, mais qu'est-ce que je me suis sentie mieux après !

Cette discussion a permis à ma sœur et à mes parents de se dire des choses qu'ils avaient gardées pour eux jusqu'à maintenant. ■

Sophie.

TÉMOIGNAGE 2 - LA MEILLEURE SOLUTION POUR EUX

J'ai été informée de la séparation de mes parents alors que j'habitais depuis un an en Australie, j'avais vingt-quatre ans et je venais d'accoucher de ma fille quinze jours auparavant. Le courrier était très lent et arrivait par "vagues" et j'ai eu une pile de lettres en même temps.

L'une était de ma grand-mère et me disait entre deux autres nouvelles "tu sais sûrement que ton papa est parti habiter à Paris". J'ai alors lu mes autres lettres, il y en avait une de ma mère qui m'annonçait effectivement cette nouvelle. De mon père... rien.

Je savais qu'ils ne s'entendaient plus et faisaient chambre à part depuis de nombreuses années mais la nouvelle de leur séparation de domicile a représenté une nouvelle étape pour moi.

CE QUI M'A AIDÉE À GUÉRIR

J'ai pleuré, j'ai serré mon bébé contre moi, j'ai souffert. C'était pour moi une page de mon enfance qui se tournait, dans la douleur. Mais j'avais mon mari, ma fille et c'est ce qui m'a aidée à guérir ma douleur.

Je savais que c'était le mieux pour eux, mais égoïstement, cela brisait en moi le peu qui me rattachait à mon enfance.

On n'a jamais eu le courage d'en parler. J'avais ma vie... c'était la leur.

J'étais à l'autre bout du monde, il n'y avait pas Internet, le téléphone était minuté et très occasionnel.

Mon mari m'a écoutée et aidée à atténuer ma douleur.

J'en ai un peu discuté avec ma sœur qui, lorsqu'elle habitait encore chez mes parents, vivait dans une ambiance tendue.

En les retrouvant j'ai vu que c'était sûrement la meilleure solution pour eux. ■

Charlotte.



Chemins d'Espérance - Besançon (25)

Le groupe est né, en septembre 2002, dans le cadre d'une réunion de coordination pastorale, à l'initiative de deux de ses membres.

Depuis sa création, nous nous réunissons trois fois par an. La priorité étant toujours de permettre les échanges dans un cadre de confiance fraternelle et de non jugement. Un prêtre accompagne le groupe.

THÈMES

En s'aidant des écrits de théologiens, d'évêques, de prêtres, de pasteurs ou de laïcs engagés, nous proposons des thèmes tels que :

- Le mariage aux cours des siècles .
- Inventez en Eglise des chemins nouveaux pour les divorcés remariés.
- Comment se reconstruire, au plan humain et chrétien ?
- Les chrétiens divorcés et divorcés remariés, pourquoi en parler ?
- Accueil des divorcés remariés au sein de nos communautés.
- La conscience chrétienne adulte.
- Le pardon reçu et donné.

- En quoi l'Eglise doit-elle changer pour appliquer l'esprit du Christ dans le monde d'aujourd'hui ?

- Un deuxième mariage sacramentel.

- Nous sommes l'Eglise, etc.

EN 2006 :

Accueil de Mgr Lacrampe, archevêque de Besançon, dans le cadre d'une soirée de partage.

EN 2007 :

Réalisation d'une vidéo "œcuménique" :

- Point pastoral : Michel Bouchard, prêtre.
- Position Eglise Réformée : Anne-Marie Feillens, pasteur.
- Position juive : Francis Weil, théologien et écrivain.
- Position de l'Eglise Orthodoxe à partir du texte de référence de Mg Peckstadt.
- Témoignage de Marie-Odile Baudry, divorcée remariée.
- Témoignage de Joëlle : divorcée.

Cette vidéo a été réalisée dans le but de donner des informations mais aussi et surtout de déclencher des échanges et d'éclairer les

consciences par une approche non culpabilisante et porteuse du message évangélique.

EN 2009 : conférence de Françoise Rodary et en 2010 conférence du Père Guy De Lachaux.

EN MARS 2011, une vingtaine de personnes ont échangé principalement sur la synthèse de la conférence du Père Guy De Lachaux.

EN MAI 2011, dans le cadre d'une soirée préparée par un petit groupe, le thème de l'amour dans le quotidien sera abordé.

LE 22 OCTOBRE 2011, le Père Guy de Lachaux animera une journée dont le fil rouge sera :

"Dans la tourmente du divorce, ose être toi-même".

Chemins d'Espérance
Divorcés, Divorcés remariés
Unité pastorale Saint Jean Baptiste
7 rue Fanart
25000 Besançon



Rennes - Rencontre annuelle



Le samedi 16 avril, à proximité de Rennes, dans une salle agréablement fleurie, un groupe de vingt-cinq personnes s'est rassemblé pour participer à une journée de réflexion et d'échanges sur le thème de "La confiance", animée par le Père Guy de Lachaux.



Après le café d'accueil et l'annonce du programme de la journée, les participants se sont présentés rapidement.

Le mélange d'anciens, de nouveaux et d'occasionnels ainsi que la disposition des tables "en cabaret" a favorisé la création d'une ambiance chaleureuse et conviviale !

Nous avons d'abord entendu deux témoignages sur la confiance perdue à la suite d'une rupture, puis retrouvée progressivement. Partant de là, chacun des quatre groupes a échangé ses réactions, ses questions et ses convictions. Celles-ci ont été transmises par écrit au Père de Lachaux qui les a reprises dans son intervention pour approfondir le thème de la confiance. Ont notamment été abordées les questions de la culpabilité, de la vérité, de la

rencontre, du pardon. Le pardon est un chemin ; il est un cadeau.

Les langues se sont à nouveau déliées autour du buffet constitué par la mise en commun des pique-nique apportés par tous : autre forme de solidarité bien concrète !

La reprise en équipes s'est poursuivie autour de la question "Comment est-ce que je reprends confiance ?". La réflexion s'est prolongée et élargie avec le commentaire de l'évangile selon Saint Jean (21, 1-17) par le Père Guy de Lachaux. Il s'agit du passage où, après sa résurrection, Jésus apparaît à ses disciples au bord du lac. Alors qu'ils n'avaient rien

La rencontre à l'image de la

Rennes - Rencontre annuelle (suite)

■ ■ ■ péché de la nuit, les disciples font confiance à sa parole avant de le reconnaître. S'ensuit l'échange entre Jésus et Pierre : "M'aimes-tu ?"...

Les participants ont pris un temps personnel pour méditer ces paroles. Puis, bien concrètement, chacun a rédigé un message court à partir de ce texte ou d'une autre parole saisie au cours de la journée.

Pendant la prière composée d'un chant à L'Esprit, d'une reprise de l'évangile, d'un texte du Père G. Caro, du Notre Père, trois des messages, choisis au hasard, ont été lus à haute voix.

La rencontre s'est achevée par un temps d'informations diverses.

Monseigneur Souchu, évêque auxiliaire, avait espéré se joindre à nous en fin de journée. Sans doute n'a-t-il pas pu se libérer. Mais il s'intéresse à ce que nous vivons. La plupart des participants espèrent qu'il pourra être présent l'année prochaine.

Une réorganisation des rencontres en cours d'année est envisagée pour permettre la participation d'un plus grand nombre de personnes.

Une ou deux équipes vont se former en se donnant un objectif et un parcours de douze

à dix-huit mois pour une réflexion et un travail réguliers.

Annonce de la rencontre diocésaine animée par le Service diocésain de Pastorale Familiale le dimanche 11 septembre prochain à La Peinière. "Se DiRe" y tiendra un stand et prévoit d'organiser deux mini-débats sur place.

Mise à disposition d'anciens numéros du journal "Chrétiens Divorcés, Chemins d'espérance" (C.D.C.E.) et information sur le lien avec le réseau national.

Vente d'ouvrages spécialisés, dont le livre du Père Guy de Lachaux : "Accueillir les divorcés, l'Evangile nous presse." (2007) aux Editions de l'Atelier. Chacun est reparti avec l'un des messages redistribués à tous.

A posteriori, une réaction parmi d'autres :

"Bravo à vous tous et en vous remerciant chaleureusement d'avoir organisé une telle journée avec le Père Guy de Lachaux. Voilà un prêtre qui a près de vingt ans d'écoute derrière lui et qui sait vraiment de quoi il parle avec conviction mais avec des réponses claires illustrées par des témoignages recueillis au fil de ses rencontres."

J'avais l'impression que tout le monde "buvait" ses paroles et je pense que beaucoup sont repartis plus légers". ■

Hubert et Alain - sedire.35@wanadoo.fr

Dans le cadre de l'accueil des chrétiens divorcés dans le Val d'Oise, le père R. Kurowski propose une méditation de la Visitation comme support de la rencontre entre l'Eglise et les personnes touchées par le divorce.

1- L'EGLISE, UN LIEU DE RENCONTRE ENTRE LE CROYANT ET DIEU ?

Pour qu'il y ait rencontre, il faut deux mouvements. Ainsi, Marie et Elisabeth :

Marie a fait un long chemin, Elisabeth va au-devant d'elle.

Le bon croyant est celui qui accueille l'inattendu de Dieu, comme elles l'ont fait. L'Eglise est le passeur entre ce bon croyant et ce bon Dieu, pour faire profiter les autres de son expérience, d'une façon ni opportuniste, ni intéressée, ni détentrice d'un quelconque pouvoir. Elle est comme un arbre au bord d'un ruisseau, accueillant dans son feuillage ceux qui ont besoin de s'y abriter, de s'y ressourcer : elle est espace de vie qui accueille la vie, partout où celle-ci se présente.

L'Eglise est à l'image de la rencontre entre Elisabeth et Marie : ouverte, activée par les sollicitations lui venant de ceux qui expriment un mal de vivre. Avec le divorce les couples bougent. Et le mouvement de l'Eglise ? Qu'est-elle, confrontée à une telle situation ?

Marie, Elisabeth sont les prémisses de l'Eglise : surtout par ce partage d'un secret qui les dépasse, la vie de Dieu en elles. Toutes deux portent une promesse de vie.

Quelle promesse de vie porte-t-on en cas de divorce ? Quelle promesse de vie l'Eglise porte-t-elle, en situation de rencontre et espérons-le, d'accueil ?

Dans le secret, la prière, l'intime de la rencontre c'est toujours le divin qui dépasse, même caché dans l'humain. Quel est donc ce secret, sa richesse, sa valeur, ce quelque chose



L'Eglise est comme un arbre, accueillant dans son feuillage ceux qui ont besoin de s'y abriter

La Vie des Groupes

dans l'Eglise Visitation.

que je porte en moi, quelle que soit ma situation ?

Dans la rencontre l'Eglise s'engage, toujours pour rencontrer Jésus, comme Marie l'a permis à l'enfant d'Elisabeth. Dans la Visitation Jésus se rend présent, selon les Evangiles, pour arriver jusqu'à l'aujourd'hui de notre vie.

2- A L'IMAGE DE LA VISITATION ?

La Visitation nous raconte une relation sans affrontement, divinement fondée et humainement parfaitement assumée. Les deux femmes sont transportées, car portées par ce qui les habite. Comment transposer cela pour l'accueil des divorcés dans l'Eglise ? Qui visite qui ? Comment ?

L'attitude de l'Eglise peut préparer ces rencontres, si elle est vraiment ressentie comme accueillante.

Dans l'Eglise catholique, c'est l'Eucharistie qui retient les croyants, car tout y est déjà dit et fait. Donc, comment faire ?

Déjà par la prière ! Prions-nous quotidiennement, là où nous sommes, religieux ou laïcs ?

Nous ne sommes présents, y compris dans la prière, que dans ce qui nous a traversés, d'un bout à l'autre. Et une fois notre conscience traversée, elle est fécondée et apte à agir.

Le père Rémy nous invite à méditer sur les effets de cette prise de conscience. La Visitation nous en fournit des clés.

Lire l'intégralité de l'enseignement du père Rémy Kurowski sur le site du diocèse du Val-d'Oise.

16 - ANGOULÊME

INFO : Une première rencontre des chrétiens séparés, divorcés, remariés ou non s'est tenue à l'Ancre et la Page, le samedi 14 mai.

Accueil, écoute (sur rendez-vous)

Contacts : 06 62 00 85 64

31 - TOULOUSE

**Journée conviviale
ouverte à tous**

**Dimanche 26 juin
de 10 h 00 à 16 h 00**

Célébration, partage, rencontre avec un moine.

(pique-nique sorti du sac)

Lieu :

Abbaye bénédictine d'En-Calcat (Tarn)

Contacts : Georges 06 20 98 49 31

Coteaux Pais : 05 62 71 65 30

secretariat@coteaux-pais.net

51 - REIMS

La prochaine permanence d'accueil aura lieu :

**Samedi 18 juin 2011
de 15 h 00 à 17 h 00**

Lieu : Maison Saint-Sixte, 6 rue Lieutenant-Herdoin à Reims.

Contacts : Marc Rossé 03 26 07 38 38

Les permanences de la rentrée ne sont pas encore fixées.

59 - LILLE

INFO : La journée annuelle pour toute personne concernée par le divorce, proposée par la pastorale familiale, s'est tenue le 15 mai à la maison diocésaine de Merville.

Sept ateliers ont été proposés : sur le divorce et ses différents impacts (personnel, familial, amical...), relation à l'ex-conjoint, situation de parent solo.

85 - LA ROCHE SUR YON

Rencontre pour les personnes du diocèse Séparées, Divorcées, Remariées ou revivant en couple.

Le Pardon

animé par l'équipe de l'Atelier
et Guy de Lachaux

**Samedi 1^{er} Octobre
de 10 h 00 à 16 h 30**

Lieu : La Roche sur Yon

Contacts : P. Mignen 02 51 08 98 44

RÉGION ILE DE FRANCE

Un après-midi de rencontre et de partage, ouvert à toute personne concernée par le divorce, qu'elle soit dans un groupe constitué ou non, est organisé par la coordination régionale des groupes "Chrétiens divorcés".

Nous aborderons le thème suivant :

**Divorcés comment vivons-nous
la famille ?**

- Les enfants dans le divorce ?
- Comment vivons-nous notre responsabilité parentale, un couple parentale est-il possible ?
- Que sont devenues mes relations familiales et comment peuvent-elles évoluer ?
- Le pardon est-il possible ?
- Avec l'éclatement de la famille comment transmettre la foi ?

Samedi 19 novembre 2011

de 14 h 00 à 18 h 00

(accueil dès 13 h 30)

Un large échange permettra de faire le point et d'ouvrir des perspectives.

Lieu : Saint-Hippolyte, 27 avenue de Choisy 75013 Paris

Métro : Porte-de-Choisy, parking dans le centre commercial en face.

Information et inscription :

Chrétiens divorcés 06.73.62.12.16

Caroline 01 49 11 06 02

chretiensdivorces@yahoo.fr

93 - DIOCESE SAINT-DENIS

Rendez-vous annuel avec notre évêque, Pascal Delanoy. Cette année, la rencontre se déroulera sur la journée.

Choisis la vie !

Thème de réflexion 2010 - 2011

Samedi 18 Juin 2011

de 9 h 30 à 17 h 00

Contacts :

BOBIGNY - Venise Bissaint
01 48 48 09 67 / 06 21 64 35 86

MONTREUIL - Marie-Claude Hennion
01 43 81 61 06 / 06 75 75 44 84

SAINT DENIS - Valérie Guérard-Claude
Tel : 06 75 50 47 43

Lieu : Maison diocésaine
6 avenue Pasteur - BONDY

La Vie des Groupes

RÉGION ILE DE FRANCE

Cinquième randonnée pour les chrétiens divorcés

Dimanche 22 mai 2011

Marche partage proposée par des bénévoles chrétiens : 10-12 km vers les Granges du site de Port Royal des Champs

- Prévoir un pique-nique et 1 € pour l'entrée du parc.

Atelier de discussion en plein air l'après-midi pour prendre aussi le temps de parler et d'écouter autour de :

La relation à l'autre

Lieux et heures de rendez-vous à choisir :

- Château de la Madeleine (Chevreuse) à 10 h 00.

- Station Mairie d'ISSY (Issy les Moulineaux) en covoiturage - départ : 9 h 30.

- à la Gare RER B St Rémy les Chevreuse (sur demande).

- Fin de la journée 15h30/16h30 (possibilité de repartir vers 13h30 si motorisé).

Informations pratiques

Si vous souhaitez co-voiturer, apporter gâteau, boisson, être rapporteur d'un atelier, l'indiquer également.

Itinéraire pour se rendre au Château de la Madeleine :

Après l'église Saint Rémy en venant de la gare RER St Rémy les Chevreuse : tourner immédiatement à gauche, au carrefour, vers

Chevreuse (ne pas prendre Direction Gif). Continuer tout droit pendant plus de cinq minutes. Arrivé à l'enseigne "Roche Bobois" (situé trottoir de gauche), tourner non loin, à droite au panneau trop discret indiquant "Château de la Madeleine...". En haut de la pente, tourner à gauche. Petit parking en face.

Inscription à renvoyer par mail :

- ver.declercq@gmail.com
- indiquer vos coordonnées et le lieu de rendez-vous que vous choisissez.

Contact : 06 72 78 31 37

Paroisse d'Issy-les-Moulineaux (92).

ENQUÊTE

Le divorce : un phénomène de société.

En France, presque trois millions d'enfants mineurs ne vivent plus aujourd'hui avec leurs deux parents.

L'Union des Familles en Europe, qui représente vingt-cinq familles (en 2009), vient de publier le résultat d'une enquête réalisée sur internet sous forme d'un questionnaire auprès des enfants du divorce. Plus de mille réponses ont été dépouillées, venant de différentes générations, la moitié émanant d'adultes entre dix-huit et et trente-cinq ans. Il faut dire qu'en trois générations, le divorce est devenu un phénomène de société. **"En France, presque trois millions d'enfants mineurs ne vivent plus aujourd'hui avec leurs deux parents."** C'est ce que rappelle l'Union des Familles en Europe.

Parmi les constats :

Quarante pour cent des personnes ayant répondu n'ont pas maintenu de liens réguliers avec le parent qui n'avait pas la garde de l'enfant, mais quatre-vingt-dix pour cent l'ont re-

trouvé plus tard.

Filles et garçons disent dans leur grande majorité avoir "souffert de la séparation."

Soixante-dix-huit pour cent des personnes interrogées jugent que le parent séparé ne doit pas rester seul, et qu'il devrait se remettre en couple.

Les enfants (jeunes et moins jeunes) auraient aimé que les parents (le père ou la mère selon la situation) leur parle de la séparation et qu'ils l'expliquent.

Le rôle des grands-parents apparaît comme essentiel dans l'enquête. Les enfants attendent d'eux un soutien de l'affection, de l'amour et de l'apaisement.

Source : la Croix, 02.02.2011

Un site intéressant à découvrir et à consulter avec des renseignements sur l'association elle-même, sur ses actions et succès. On y trouve tous les détails et la synthèse de l'enquête :

www.uniondesfamilles.org

SOS CHRETIENS DIVORCES

06 84 80 77 80

Lundi soir de 19H à 20H

SESSIONS

Ecoute

Dans nos groupes, nous sommes souvent amenés à être en situation d'ECOUTE, même si nous n'avons aucune responsabilité officielle.

Pour que cette ECOUTE soit réellement efficace, un minimum de formation est souhaitable.

Dans chaque diocèse le "CLER-AMOUR et FAMILLE" propose des sessions de formations à l'écoute, sur un ou deux jours seulement, avec trois niveaux possibles (A, B ou C).

Vous trouverez toutes les informations nécessaires avec ces coordonnées :

CLER Amour et Famille

65 bd de Clichy

75009 Paris

01 48 74 87 60

cler@cler.net

www.cler.net

ou dans l'annuaire (ou le site) de votre diocèse (www.ccf.fr).

www.cler.net

*Si vous êtes un groupe,
des formateurs peuvent se déplacer.*

Les enfants du divorce

2^e édition

Gérard Poussin
Elisabeth Martin-Lebrun

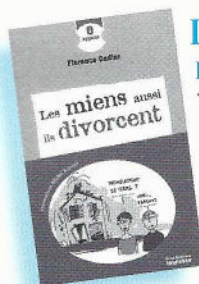
LES ENFANTS DU DIVORCE - Psychologie de la séparation parentale - Gérard Poussin Elisabeth Martin-Lebrun.

Dunod 2^e édition, 2011,

Collection Enfances, 282 pages, 25 €

Ouvrage consacré aux conséquences psychologiques de la séparation parentale sur l'enfant et aux techniques de médiation familiale et d'aide individualisée à mettre en oeuvre pour en atténuer les effets.

Nouvelle édition entièrement revue et à jour des nouvelles lois concernant l'exercice de l'autorité parentale et la légalisation de la résidence alternée. De nombreux chapitres ont également été modifiés pour tenir compte de travaux permettant la comparaison avec les résultats de l'étude réalisée il y a douze ans. Ils apportant des précisions sur l'impact de la séparation parentale et des conflits parentaux sur l'estime de soi des enfants. Un livre pour les parents. ■



L'AMOUR S'ENVOLE, LES ENFANTS RESTENT ;

Y a pas que toi qui divorces : Guide à l'usage des enfants - Pack en 2 volumes

Nathalie Sennegon-Nataf, Marie-Noëlle Tardy, Tignous (Illustrateur)

Aouva Editions, 2006, 249 pages, 20€

Un couple sur deux divorce en région parisienne, un sur trois en province.

Aujourd'hui dans les écoles, les collèges et les lycées, il y a autant d'enfants issus de couples séparés que d'enfants dont les parents vivent ensemble. Les adultes n'appréhendent plus la rupture de leur couple de la même façon qu'il y a trente ans, ils l'affrontent et la surmontent de plus en plus facilement. Mais du côté des enfants, qu'avons-nous fait pour qu'eux aussi vivent mieux cet événement ? Les enfants vivent parfois plus douloureusement que leurs parents ce moment d'éclatement de la cellule familiale.

Ils peuvent perdre leurs repères alors qu'ils sont en train de se construire et ont souvent peur de ce changement d'orientation familiale. Ils sont parfois obligés de subir, sans rien décider et souvent sans comprendre... Il est évident que, si les adultes vivent bien leur séparation, leurs enfants s'acclimateront plus facilement. Il faut donc que les adultes gardent à l'esprit que si, pour eux, il est aujourd'hui assez facile d'envisager de changer de femme, de mari ou de compagnon, il est en revanche impossible pour des enfants de changer de parents ! J'ai donc eu l'idée de joindre ces deux livres pour apporter aux familles concernées une aide pratique, en rapport direct avec leurs préoccupations.

Celles des adultes et celles des enfants. L'auteur s'est efforcé également de dédramatiser grandement la situation aujourd'hui si courante et ceci grâce à l'aide apportée par Marie-Noëlle Tardy, pédopsychiatre et bien sûr, grâce au talent et à l'humour de Tignous qui a illustré ces deux ouvrages. ■



LES ENFANTS DANS LE DIVORCE 2^e édition

Agnès Zonabend, Annie Reithmann. Ed. Studyrama, 2010, coll. Eclairages, 182 pages, 8€

Comment annoncer à votre enfant que vous avez décidé de vous séparer ? Quelles sont les attitudes à privilégier pour le protéger au mieux dans ce moment difficile ? Cet ouvrage décrit les effets psychologiques de

la séparation conjugale sur l'enfant et l'adolescent afin de repérer et prévenir l'apparition de troubles éventuels.

En déroulant toutes les facettes - affectives, sociales, juridiques du lien parents-enfant mis à mal, il vous aide à traverser cette épreuve et à préparer sereinement l'avenir. Livre à l'usage des parents. ■



UN JOUR J'AI DIVORCÉ DE MES PARENTS

Rachel Hausfater - Editions Thierry Magnier 2009

Ce petit livre pour adolescents raconte l'histoire d'un enfant qui n'en peut plus de la séparation et de la résidence alternée chez son père ou chez sa mère.

Il décide néanmoins de profiter de ces deux résidences pour vivre seul dans les moments où il est censé vivre chez son père. ■



LES MIENS AUSSI ILS DIVORCENT.

Florence Cadier, La Martinière Jeunesse, 2008, collection Oxygène, 105 pages, 11 €

Vos parents ont décidé de se séparer.

Pris entre les deux, vous vous interrogez : que s'est-il passé ? Est-ce ma faute ? Faut-il que j'intervienne ? Pourrai-je choisir d'habiter chez ma mère ou mon père ? Quels sont mes droits ? Autant de questions essentielles que vous vous posez. Bien sûr, chaque histoire est particulière, votre famille

est unique. Mais vous allez avoir besoin de repères, de conseils et de réponses à vos multiples questions.

Ce livre qui s'adresse aux ados les aidera à mieux comprendre la situation. Il leur permettra aussi de mieux comprendre les sentiments et les émotions qui les assaillent. ■

COURRIER DES LECTEURS

La journée du 19 mars a été dense avec la durée de l'intervention de Jean-Marie Petitclerc limité par un horaire de train, les questions abordées en atelier suivies des échanges en grand groupe ainsi que l'assemblée générale.

Le "timing" a été respecté mais certains d'entre vous ont peut-être regretté de ne pas avoir un peu plus de temps pour échanger et livrer leurs réflexions ou réactions sur l'intervention de Jean-Marie Petitclerc.

ECRIVEZ-NOUS, vos courriers paraîtront dans le prochain numéro.

Bonjour

Je vous envoie le chèque de ma cotisation et le pouvoir pour l'AG. Je m'excuse de ne pas faire plus pour la vie de l'association et je vous remercie ainsi que toute l'équipe de votre action. Je crois beaucoup à l'importance de votre association pour tous ceux et toutes celles qui se trouvent dans cet énorme désarroi du divorce. Je suis heureuse que vous vous battiez pour qu'elle continue d'exister.

Recevez toute mon amitié et mes remerciements. ■

Dominique (*Sud-Ouest*).

Excusez mon retard pour le réabonnement. Fortement limitée par la maladie de Parkinson et l'âge, je continue de vous soutenir par le réabonnement à un seul exemplaire (au lieu de deux les années précédentes). Cela me permet de parler de vous lorsque l'occasion se présente. Pour compenser le retard du réabonnement j'ai ajouté cinq euros.

Bon courage ! Continuez !

Bien cordialement. ■

Maguy (*Nord*).

Bonjour

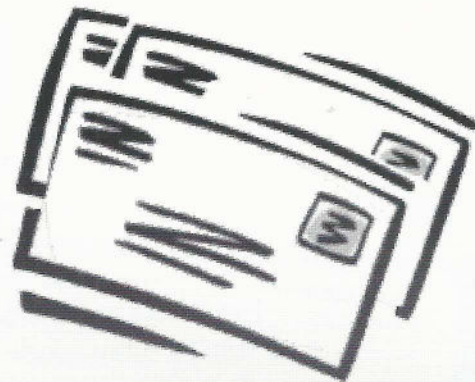
Voici vingt euros supplémentaires pour l'adhésion de Colette (Rhône-Alpes) citée dans le numéro 64 (p.13). Elle pourra ainsi rester avec nous par la prière et la lecture.

Bien fraternellement. ■

Guillaume et Aline (*Ile de France*).

Voici mon adhésion, solidaire de l'action. Merci et bon courage, avec l'espoir que cette question soit un jour prise en charge et que les niveaux les plus élevés de l'Eglise catholique soient « éclairés » pour que l'amour de Dieu l'emporte.

Marie-Paule (*Ile de France*).



Je viens de lire avec attention le n° 63 de Chrétiens Divorcés Chemins d'Espérance. Ai-je bien compris le compte-rendu de Hugues Martin-de-Lagarde sur la journée avec Monseigneur Daucourt (rencontre des personnes divorcées engagées dans une nouvelle union) ?

Je croyais que "La conscience est le centre

le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre".

Comment comprendre : "La conscience est trop sujette au subjectivisme pour être un bon guide" ? ■

Hélène (*Sud-Ouest*).

Chers Amis

Je ne renouvelle pas, cette année, mon adhésion. Le chemin d'Espérance entrepris depuis douze ans avec un groupe d'amis divorcés-remariés et aussi avec votre revue a débouché sur une réinsertion totale en Eglise locale, à la fois sacramentelle et pastorale.

Par ailleurs, malgré notre souci d'informer et une présence au sein de la Commission pastorale familiale diocésaine, et contrairement à des diocèses voisins, nos propositions de cheminer avec des personnes divorcées-remariées n'ont pratiquement jamais abouti, faute de demandes, et/ou de relais paroissial.

Nous avons donc décidé de tourner cette page, hormis bien sûr avec le groupe d'amis initial et la maison d'accueil diocésaine de Cordelette (père Gaston Dolli) que nous rencontrons régulièrement. De plus, je suis maintenant fort pris avec une mission d'aumônier de prison et je peux dire que mon espérance forte mais transitoire d'exclus de la communauté, a probablement éclairé ce choix.

J'ai à nouveau été interloqué par la déclaration de Monseigneur Daucourt dans votre dernier bulletin - sans appel - sur la conscience éclairée. C'est très grave et malheureusement symptomatique de cette peur qui paralyse l'Eglise et que dire du regard de nos amis réformés !

Pour notre part, après un long cheminement, un discernement par étapes, nous avons repris le chemin sacramentel. Les sept points conditionnels proposés par le diocèse de Lille-Arras-Cambrai ont été une excellente base. Après une profonde démarche de relecture et de réconciliation avec mon ex-épouse (non remariée) ; c'est aussi elle-même qui m'a encouragé à reprendre le chemin des sacrements.

Et puis on reconnaît l'arbre à ses fruits : réconciliation, paix, approfondissement intérieur, partage avec les exclus, témoignage en Eglise, force et courage dans le dernier combat actuel de mon épouse contre la maladie.

Encore merci pour votre action.

Amitiés. ■

Pierre et Maryvonne Guisnet (*Nord*).

COURRIER DES LECTEURS

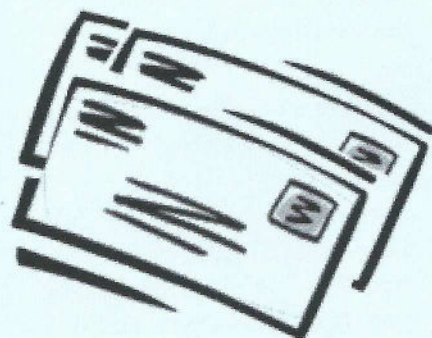
Nous ne pourrions participer à l'Assemblée Générale vu la distance. Le thème est très intéressant et nous serons heureux d'en avoir un compte-rendu dans le journal.

Le dernier « Chrétiens Divorcés Chemins d'Espérance » sur le mariage civil est très dense et profond.

Toutefois, nous avons été, avec des membres de notre équipe, absolument stupéfiés et déçus des propos de Monseigneur Daucourt pour les personnes engagées dans une nouvelle union, en disant « L'évêque a considéré que la conscience est trop sujette au subjectivisme pour être un bon guide qui permettrait à ces personnes de s'affranchir de l'enseignement du Magistère concernant l'interdiction définitive qui leur est faite d'accéder aux sacrements. »

Qui peut juger de la conscience humaine (surtout si elle est éclairée) en dehors de Dieu lui-même ? Il y a encore beaucoup de pas à faire dans notre Eglise. ■.

Reine et Noël (Rhône-Alpes).



Merci pour votre revue qui m'aide à vivre. Moi aussi je suis marié civilement mais ma femme n'a pas la foi et cela est très difficile à vivre.

Un grand merci pour tout. ■

Philippe (Ile de France).

Depuis neuf ans nous suivons votre association à travers le bulletin de liaison des divorcés, divorcés-remariés.

Notre groupe s'est réuni le 19 mars et a décidé de rejoindre votre association en développant les abonnements au bulletin et en vous envoyant des informations régulièrement.

Quel est le montant de la cotisation pour adhérer à l'Association ?

Notre groupe modifierait son appellation et deviendrait :

"Chemins d'Espérance 25-Divorcés et Divorcés-Remariés"

Unité pastorale Saint Jean Baptiste
7 rue Fanart - 25000 Besançon. ■

J.M. Jeannin (Est).
Tel : 03 81 50 10 33

Je vous prie de trouver ci-dessous le texte au titre du droit de réponse à l'article de Joanna Martin de Lagarde, paru dans le numéro 64 de votre revue de mars 2011 "Chrétiens Divorcés - Chemins d'Espérance", intitulé : "Vous avez dit : Union Illégitime ?".

Madame, je m'insurge contre plusieurs de vos assertions :

"Obligatoire pour pouvoir s'unir à l'Eglise, le mariage civil peut donc être considéré comme illégitime et nul par sa hiérarchie. Quel mépris envers les lois de la République qui incarnent le bien commun fondant de la société". NON, Madame, vous n'avez pas le droit d'affirmer cela !

"Le mariage religieux seul considéré comme valable pour les catholiques..." Non, Madame !

J'ai été profondément blessée par les propos que vous émettez envers notre Eglise "jetant publiquement l'opprobre sur les conjoints.... position doctrinale bafouant les personnes*"

(suite page suivante) ■■■

BULLETIN D'ADHESION 2011

Nom*.....Prénom.....

*Merci d'indiquer le nom de la personne responsable pour les personnes morales, paroisses, pastorales familiales, etc.

Adresse.....

Ville..... Code postal.....

Téléphone.....Courriel.....

Montant versé.....

• Cotisation de base : 20 € - cotisation couple : 25 €

La cotisation de 20 € ne doit cependant pas être un frein à votre adhésion à l'association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'espérance".

Mise à disposition d'anciens numéros : antérieurs à 2008,

assortis ou non : lot de 5 : 5€ (frais). - A partir de 2008 : prix coûtant à l'unité.

Chèque à adresser à : Chrétiens Divorcés, Chemin d'Espérance - 27 avenue de Choisy - 75013 Paris

"Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance"

27, avenue de Choisy 75013 PARIS

Secrétariat : 05 53 41 34 54

Courriel : chretiensdivorces@yahoo.fr

Site : chretiensdivorces.org

Association loi de 1901

fondée pour "créer, animer, gérer, au sein de l'Eglise catholique, dans l'esprit de l'Evangile, un cadre d'accueil et de rencontre de personnes concernées par le divorce. Dans ce but, l'association peut entreprendre toute action jugée utile, notamment diffuser un bulletin de liaison périodique, publier des documents ou organiser des manifestations".

(article 3, Objet)

Geneviève de Beaucorps, Présidente
Marc-Henry Chauveau, Vice Président
Catherine Legendre, Trésorière
Monique Rouquié-Parriel, Secrétaire

Photogravure, Impression :

Imprimeries PATON

71, avenue Maréchal-Leclerc,

10122 Saint-André-les-Vergers

Commission paritaire N° 75727

N° ISSN 1261-3037

Rédacteur en chef :

Bruno Laurent

Maquette, mise en page et images :

Martine Loloum

L'équipe de rédaction est composée de personnes divorcées et d'un prêtre :

Bruno Laurent, Geneviève de Beaucorps,

Monique Rouquié-Parriel,

Hélène Caralp, Edith Bastid

Hugues Martin de Lagarde,

Jean Loïc Favre,

Catherine Legendre.

Relecture : Jacques Poncet

... "les dirigeants catholiques abusent de leur autorité et montrent un manque de confiance dans la capacité de l'homme à discerner ce qui est bon pour lui. Ils démontrent un manque de confiance en l'Esprit Saint donné à chacun au baptême... confisquant la liberté de choix du croyant".

Je ressens tous ces propos comme des jugements et comme vraiment excessifs, voire inexacts pour certains.

Vous citez un passage de Jean Paul II à la messe de clôture du VI^e synode des évêques, le 25 octobre 1980, mais je me permets de vous rappeler un passage de ce même Jean Paul II (article 84 de l'exhortation apostolique "Familiaris Consortio") :

"J'exhorte chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles dans son ensemble à aider les divorcés remariés..."

Vous évoquez les problèmes psychologiques possibles pour les enfants d'un remariage, certes. Mais n'oublions pas les mêmes problèmes pour les enfants d'un premier mariage, se terminant par un divorce.

Oui, Madame, nous sommes l'Eglise, "ce qui nous confère le droit de la critiquer", dites-vous, mais aussi d'exercer à son égard la Miséricorde dont vous parlez si bien.* ■

Marie-Josèphe Boucher
(Ile de France).

*NDLR : MJ Boucher cite Joanna Martin-de-Lagarde qui, elle-même, réagit à un propos de Benoît XVI dans le catéchisme de l'Eglise Catholique n° 2384 : le mariage avec un divorcé "est une union illégitime ... et les conjoints sont considérés en situation d'adultère public et permanent". ■

Chers Amis

Merci pour le rappel et merci pour tout ce que vous faites.

Je fais un peu de « pub » ici et là. J'ai préparé un feuillet avec l'en-tête suivant :

Vous êtes Chrétien Divorcé, Séparé, Remarié ?

Est-ce que vous connaissez "Chemins d'Espérance" ? C'est une association et une revue qui contient des articles et surtout des témoignages de couples et d'individuels qui vivent la même chose que vous.

Je cite ensuite quelques titres (Conscience et Loi, La sexualité, De la peur à la foi, Le mariage civil...) et quelques extraits comme :

- "Les amis d'autrefois vivant dans un doux cocon de famille unie ont du mal à comprendre ma nouvelle situation de divorcée. Je ne rentre plus dans le cadre de la "bonne société". Alors suis-je « hors norme » ? Parfois la honte m'empêche de raconter mon histoire.... »

- "Très souvent, j'étais au bord du désespoir, je me disais quelques phrases telles que "A brebis tondue, Dieu mesure son vent", ce qui signifiait : "Dieu sait que tu es en période de fragilité mais il veillera à ce que l'adversité ne soit pas trop forte..."

Les nombreux témoignages que vous allez lire et qui sont d'une grande richesse, sont étonnants. Il y a cette surprise de découvrir comment l'Eglise situe les conjoints de divorcé : "Du statut de célibataire, je me suis vue propulsée dans un statut de divorcée-remariée". ■

David Wilson (Nord).